

wfolep
TOUS LES SPORTS **AUTREMENT**

Cont@ct
n°12 du 1er mars 2015

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Ça va mover !!

Mais l'UFOMOVE, c'est quoi ?

La dernière grande mode en matière de fitness!! Une véritable philosophie !
Donner son maximum tout en prenant du plaisir.

L'UFOMOVE, c'est pour qui ?

Tout le monde ! Des plus jeunes enfants, aux seniors, en passant par des adultes très actifs. Petits, grands, sportifs réguliers ou de tendance sédentaire, l'UFOMOVE est fait pour vous !

L'UFOMOVE, c'est quand ?

Tout le temps ! Que ce soit lors de séances régulières, ou lors de manifestations exceptionnelles (Playa tour, move week,...) c'est toujours le moment de se dépenser !

Comment se déroule une séance d'UFOMOVE ?

Il y a évidemment un échauffement plus ou moins long suivant le public et le corps de la séance : mouvements au rythme de la musique douce ou sur des rythmes endiablés. Puis, il y a un temps de retour au calme-étirement.

Quelques exemples de séances d'UFOMOVE

- Apprentissage d'une flash mob avec des adolescents,
- Danse assise (sur chaise) avec des personnes à mobilité réduite,
- Utilisation de foulards et cerceaux pour une chorégraphie avec des enfants,
- Soirée black move (avec des lumières noires) pour un public adulte.

Nos animateurs APE ont pu participer à différentes sessions de formations afin d'acquérir les compétences nécessaires pour dispenser des séances d'UFOMOVE.

Rythme, originalité, défoulement, amusement en toute sécurité !

Nous ne parlons pas uniquement de sécurité active... Bien entendu, le fait de porter des chaussures adaptées, de boire régulièrement, etc, sont des éléments indispensables à une bonne pratique... . Mais l'UFOMOVE, c'est bien plus que ça. L'une des priorités de ce programme, est que tout participant ressente un bénéfice après chaque séance avec un seul mot d'ordre : **adaptabilité** !

L'animateur est attentif aux besoins et aux capacités de ses pratiquants.

J'imagine que certains se disent en lisant que c'est ce qu'ils font depuis des années... . C'est parfait, il ne vous reste plus qu'à entrer dans la danse et venir partager avec nous vos expériences, vos constats, vos doutes... .

L'assemblée générale nationale d'Orléans sera l'occasion d'échanger sur cette nouvelle forme de pratique.

Et vive l'UFOMOVE !

Christelle LACOSTAZ
Membre du comité directeur national

POLE VIE FEDERALE

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

R A P P E L

CONGRÈS ORLÉANS 2015



Pour les personnes non inscrites pour l'assemblée générale et/ou le congrès, vous avez la possibilité de le faire en cliquant sur le lien suivant : <http://www.tech.ufolep.org/formulaire/ficheinscription.html>

Vous avez d'autres informations disponibles sur le site national.

POLE COMMUNICATION

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

agiva® JUST GYM



COMMUNICATION



Bonjour,

Nouveau !

Nous vous proposons maintenant :

- Une veste ceinturée en lycra molletonné avec manches strass - [Plus d'infos ...](#)
- Un sac à manique strassé AGIVA - [Plus d'infos ...](#)
- Une gamme de T-shirt Gym - coupe ceinturée - [Plus d'infos ...](#)

A très bientôt, L'Equipe Justogym/AGIVA

Amandine et Séverine.

Justogym/AGIVA - Avenue de l'Europe - BP 99 - 59435 RONCQ

Tel : 03 20 82 67 66



Le secteur assurances de la Ligue de l'enseignement.

Formation - stage APAC

Rappel : la date limite d'inscription est le **13 mars 2015**.

Les informations et le dossier d'inscription à ce stage vous ont été transmis dans le Com'Apac de janvier 2015.

Election des délégués de section MAC

Vous trouverez dans le lien des Informations générales ci-contre les réponses apportées à certaines questions posées par les Fédérations sur ce sujet .

Post-garantie

Les garanties des Multirisque Adhérents Association vont être accordées jusqu'au 31 octobre et ce, sans aucune condition de réaffiliation et/ou réadhésion.

Cette période de garantie étendue est destinée à permettre à l'association et à ses membres de renouveler l'affiliation et les adhésions sans courir le risque d'une absence de garantie.

Un courrier sera adressé aux associations affiliées bénéficiant d'une C.A.P. sans cotisation complémentaire.
Retrouvez l'article entier dont quelques exemples concrets dans le lien des Informations générales ci-contre.

Contrats CSM (manifestations sportives de véhicules terrestres à moteur)

Nous vous remercions d'utiliser la dernière version (09/2013) de ce bordereau que vous pouvez commander en version papier ou télécharger depuis le site de l'APAC.

au Sommaire de ce mois de février 2015

INFORMATIONS

GENERALES

Formation - Stage APAC

[Organisation de l'APAC](#)

[Nationale](#)

Election des délégués de section MAC

Post-garantie

INFORMATIONS SPECIALES

2ème appel de fonds des ACV et ASE globalisées

Reconduction contrat RC

Organisateur de voyages

Contrats CSM (Manifestations sportives de véhicules à moteur)

L'assurance des bénévoles

PREVENTION - CONSEILS

La pose de détecteurs de fumée

MISE A JOUR DU GUIDE DE

LA DELEGATION

DEPARTEMENTALE

MISE A JOUR DU

REPertoire DES

DOCUMENTS APAC : les

documents vous sont transmis

par courrier, en version papier

Decapro devient Decathlon Pro

Retrouvez ci-dessous le communiqué du groupe



Decapro a toujours fait partie du groupe Decathlon. Fiers de cette appartenance, nous avons décidé de changer de nom et de charte graphique pour devenir Decathlon Pro. Vous retrouverez la même équipe et les mêmes produits, avec quelques améliorations...

+ de Decathlon

Comme Decathlon, notre objectif est de “rendre accessible au plus grand nombre le plaisir et les bienfaits du sport”. Toute la gamme Decathlon est à disposition des professionnels. L’innovation et l’accessibilité sont les valeurs des concepteurs des produits Decathlon. **Des produits par des sportifs pour des sportifs** : voilà la philosophie des marques “Passion” comme Kipsta, Domyos, Artengo, Quechua, Geologic... Les ingénieurs, designers et chefs de produit font preuve d’une remarquable ingéniosité, récompensée tous les ans par les Innovation Awards by Decathlon.

[> Voir toute la gamme Decathlon Pro](#)



Bien sûr, Decathlon Pro garde toutes les autres références de Decapro, **tout le matériel nécessaire pour les professeurs, entraîneurs, entreprises et collectivités** que l’on ne retrouve pas dans les magasins Decathlon. Et si vous avez une demande particulière ou que vous recherchez un produit

COMMUNICATION

spécifique, n'hésitez pas à **nous écrire** par mail à l'adresse contact@decathlonpro.fr ou à nous appeler au 09 69 39 70 07.

+ de Professionalisme

Chez Decathlon Pro, vous retrouverez le même référent que lorsque nous étions Decapro. Le passage à l'enseigne Decathlon Pro est aussi l'occasion d'agrandir notre service client. Notre équipe sera à même de **mieux vous accueillir, mieux vous conseiller** et répondre à toutes vos demandes dans des délais toujours plus courts.

N'oubliez pas, les associations et comités UFOLEP bénéficient de codes avantages sur le catalogue Decathlon Pro :

- -10% sur tout le catalogue avec le code : UFOLEP15
- -15% sur les [kits UFOLEP](#) avec le code : KITUFOLEP

Retrouvez le dossier janvier/février de la revue « Les idées en Mouvement » dans son intégralité

Après Charlie, comment former aux valeurs de la République?

Les attentats qui ont frappé la capitale en janvier ont remobilisé l'école autour des priorités de transmission des valeurs républicaines, de citoyenneté et de culture de l'engagement. Cette urgence politique présente le bénéfice paradoxal de valoriser des ambitions que l'éducation populaire porte depuis longtemps : faire vivre une citoyenneté et une pédagogie active de la laïcité au sein de l'école. Aujourd'hui, dans le cadre de la « grande mobilisation de l'école pour les valeurs républicaines », plusieurs questions nous sont posées : comment les éducateurs peuvent-ils envisager de former des personnes solidaires et de futurs citoyens dans une société inégalitaire et excluante ? Comment former l'ensemble de la communauté éducative autour de valeurs partagées ? C'est l'objet de ce dossier : tenter de répondre aux défis de la formation portée par la loi sur la Refondation. [Lire l'édito](#)



Enjeux

Les « Éducatifs à... », apprendre à être et à juger

Les « éducatifs à... » ont souvent été en marge ou à la périphérie de la préoccupation instructive des enseignements scolaires. Depuis les attentats de janvier, elles sont à nouveau sollicitées. [Joël Lebeaume](#), professeur de sciences de l'éducation, revient sur les enjeux de ces actions éducatives qui constituent un nouveau souffle pour les acteurs de l'éducation et une nouvelle exigence pour leur formation.

Laïcité

Les conditions de l'enseignement moral et civique

Les événements des 7 et 8 janvier derniers semblent avoir donné au nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC) prévu pour la rentrée prochaine une tragique urgence. [Pierre Kahn](#), professeur des universités à l'Espé de Caen, qui a coordonné le travail des experts chargés de concevoir ce programme, nous explique les conditions nécessaires pour que l'EMC réponde aux exigences de transmission des valeurs de la République à l'école.

La laïcité au travail

À l'initiative de la Ligue de l'enseignement de l'Hérault, un diplôme d'université intitulé « Laïcité et multiculturalité en situation professionnelle » a été créé à Montpellier. Lire le focus de [Michel Miaille](#).

Formation

COMMUNICATION

« Former c'est aider chacun à trouver sa forme »

Comment enseigner le commun, ce qui rassemble au-delà de ce qui sépare, et comment former à le transmettre ? [Michel Develay](#), docteur en Didactique des disciplines et en Lettres et Sciences humaines, expose les enjeux et des pratiques pour la communauté éducative de se centrer sur des valeurs partagées.

Numérique

« Les contradictions entre le discours et le vécu doivent être évitées »

Pour [François Taddéi](#), généticien, directeur de recherches à l'Inserm, le numérique peut faire vivre aux enfants le débat socratique : faire naître des idées collectivement, mener des débats constructifs, se situer soi-même... mais pour cela, les éducateurs au sens large doivent être formés pour les aider à prendre du recul sur tous les flux d'informations et à mieux se connaître. C'est en cela que l'Homme dépasse la machine.

Pratiques

Le Bafa, une formation citoyenne

[La Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais](#) a fait de ses formations Bafa des « laboratoires citoyens », outils de transmission et de traduction en actes des valeurs portées par l'association. La fédération 62 forme 1 200 stagiaires par an.

PEdT et culture commune

En Gironde, les Francas et la Ligue de l'enseignement animent la [plateforme Acté 33](#). Grâce à elle, collectivités et associations (mais aussi écoles, parents...) trouvent un accompagnement dans l'élaboration de projets éducatifs de territoire (PEdT) et dans tout ce qui relève des politiques éducatives locales. Marie-Pierre Forgue en est la coordinatrice.

Les défis des Éspé

La réforme part du principe que le métier d'enseignant n'est pas quelque chose d'inné, que les enseignants doivent être formés et apprendre à traiter les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, notamment face à tous les élèves. Certains pensent encore que pour enseigner, il faut d'abord savoir. Non bien sûr ! Enseigner s'apprend. [Daniel Filâtre](#), recteur de l'académie de Grenoble et président du comité de suivi des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Éspé), expose les défis que doivent relever ces Écoles.

Intégralité du dossier

COMMUNICATION

PARTENARIATS UFOLEP



VACANCES POUR TOUS s'associe à l'UFOLEP pour 2015 autour de trois axes de travail tels que les activités cyclistes, l'évènement Playa Tour et les séjours en direction des publics seniors. Un affichage commun est prévu sur le Salon des Seniors du 9 au 12 avril 2015 à la Porte de Versailles et sur le Roc d'Azur du 7 au 11 octobre 2015 à la base nature de Fréjus. Vacances pour tous animera à ces occasions des jeux concours récompensés par des séjours comme ce qui est déjà proposé sur les compétitions nationales activités cyclistes UFOLEP. A noter que VACANCES POUR TOUS propose des tarifs préférentiels sur ses villages vacances à tous les licenciés UFOLEP. www.vacances-pour-tous.org



L'UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES et l'UFOLEP s'associent en 2015 pour promouvoir leurs évènements respectifs :

- **ISSA**, du 9 au 12 juin 2015, l'équipe "Technique et Enjeux du Corps" de l'université Paris Descartes, Sorbonne Paris Cité, organise un congrès international de sociologie du sport sur le thème "**Focus sociologique et bien être du sport**" ; Cet événement est à destination des sociologues français et internationaux autour de la question du bien-être, pour faire naître des réflexions nouvelles et mettre en perspective les travaux déjà existants sur la question. Le congrès sera également l'occasion de fêter les 50 ans de l'International Sociology of Sport Association (ISSA).
- **L'Université Européenne du Sport UFOLEP**, du 8 au 10 juillet au Palais Universitaire de Strasbourg) <http://www.event.folep.org/UES>



24 MX, fabrique et commercialise de l'équipement ainsi que de la pièce détachée pour les activités motocross et enduro. Elle s'associe à l'UFOLEP pour accompagner la pratique de la moto toutes disciplines confondues et plus particulièrement s'engage sur le Super Trophée de France. Elle propose également de la gadgeterie et de la signalétique en direction des associations inscrites au calendrier sport méca.

Soyez dans les 100 premières associations inscrites au calendrier sports méca pour demander votre dotation gadgeterie : <http://www.tech.folep.org/formulaire/gadgeteriemoto.html>

La dotation en gadgeterie comprend

- Rubalise 6 x 500 m,
- Bannière publicitaire 2 x 50 m,

COMMUNICATION

- 30 gilets orange fluo pour commissaire de piste estampillés 24 MX,
- 50 porte-clés,
- 50 gourdes,
- 50 dragonnes,
- 50 paires de donuts.

Les dotations seront livrées dans la mesure du possible fin avril via le comité départemental inhérent. www.24mx.fr

Hertz

HERTZ-ASSO (location de véhicules) a créé une remise spéciale "Adhérents Associations" dans le cadre de son offre fidélité (vacances et déménagements). Celle-ci se présente sous la forme d'un code de remise, que les licenciés peuvent appliquer, toute l'année, pour leurs besoins en location de véhicules (manifestations sportives, vacances, week-end ou pour déménager) dans le réseau Hertz en France et à l'étranger. Un justificatif d'appartenance à l'UFOLEP pourra être demandé aux licenciés en agence (licences ou document promotionnel à en tête).

[Veuillez trouver ci-joint la présentation de l'offre](#)

**Pensons écologie,
roulons sans bruit !**

173€25⁽¹⁾
~~280,98€~~ soit 107,73€ d'économies !



▶ 400 000 références sur www.conrad.fr

ufolep
TOUS LES SPORTS / AUTREMENT

CONRAD
Partenaire de toutes vos idées

CONRAD, partenaire officiel de l'Ufolep sur les activités sports mécaniques, vous accompagne dans le respect du règlement TECHNIQUE moto UFOLEP et des RTS, relatifs au niveau sonore des véhicules, ne pouvant dépasser 144 dB (compétition et entraînement inclus). En tant que club adhérent, vous bénéficiez d'un kit de contrôle sonore à prix exceptionnel ! Il est composé d'un sonomètre numérique, d'un calibreur et d'un trépied au prix de 173,25€ TTC au lieu de 280,98€, soit une économie de 107,73€. Ce kit est utilisé et recommandé par l'UFOLEP. Alors commandez vite votre kit, en nous écrivant sur ufolep@conradfrance.fr.

Fit'colours[®]
DÉDIÉ AUX PRODUITS DÉRIVÉS UFOLEP

[Cont@ct](#) n°12 du 1er mars 2015

COMMUNICATION

La société MARIANNI représentera l'UFOLEP à la Foire Internationale de Nantes à l'Espace « Solutions Famille – Séniors » du 07 au 10 avril 2015, à l'Espace « Tourisme de Proximité & Loisirs » du 11 au 13 avril 2015 et à la Foire d'Angers du 17 au 21 avril 2015, à l'Espace “ Village Séniors”. A ces occasions les produits dérivés UFOLEP (chaussures et sacs) seront présentés et commercialisés. Pour plus d'infos : <http://www.fitcolours.fr>

VILLAGE EXPOSANTS CONGRES UFOLEP

Pour informations les partenaires de l'UFOLEP : **ANCV, ATELIER LE MEE, DECATHLON PRO, ECO CUP, JORDENNEN, MARIANNI** seront présents lors de l'assemblée générale UFOLEP le 25 avril 2015 à Orléans. Ils vous présenteront à cette occasion leurs produits et offres promotionnelles.

Pour plus d'infos : rpaulchopin.laligue@ufolep-usep.fr

Modifications du répertoire national



✚ Délégations départementales :

- Haute-Vienne : ufolep@lde87.fr
- Landes : délégué Romain FAUCHON rfauchon@ligue40.fr

✚ Comité Directeur :

- Danielle ROUX : ufolep.danielle@gmail.com

✚ CNS :

- Samclap : Jean-Paul THEBAULT jean.paul.thebault@orange.fr

POLE FORMATION
documentation

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

PROGRAMMATION 2015

JURYS NATIONAUX CQP ALS

Attention ! Tous à vos agendas !

Les dates des jurys pléniers CQP ALS, organisés au siège de l'UFOLEP nationale, pour l'année 2015 seront :

- Jeudi 19 mars 2015
- **Mercredi 20 mai 2015**
(et non le jeudi 7 mai 2015 comme initialement prévu)
- Jeudi 16 juillet 2015
- Jeudi 15 octobre 2015

Contact : lbrien.laligue@ufolep-usep.fr ou 01.43.58.97.55.

UFOLEP - PLAN DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

Nous vous communiquons la dernière mise à jour du tableau de synthèse des 19 modules de formation auxquels nous vous proposons de participer.

Ces modules de formation sont ouverts à l'ensemble de notre réseau : élus, bénévoles, professionnels, animateurs, formateurs... Pour autant, et selon les thématiques proposées, certains publics sont ciblés.

Attention ! Les professionnels (intra UFOLEP ou hors UFOLEP) ont la possibilité de demander la prise en charge par leur employeur (droits d'inscription et déplacements), raison pour laquelle nous vous transmettons nos propositions le plus tôt possible pour vous permettre de vous organiser avec votre structure employeur.

Vous retrouverez les fiches de présentation et les liens (*au bas de la page de chaque module*) pour les formulaires d'inscription ou de pré-inscription en ligne sur le site internet de la fédération (Extranet / Formation / Formation Continue Fédérale / Documents / Plan de formation 2015).

<http://reseau.ufolep.org/modules/kameleon/upload/1FCF - Plan de formation 2015 - 6-23 Fev 2015.doc>

Le maintien des sessions de formation dépend du nombre de participants inscrits, aussi nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir votre **inscription ou pré-inscription au plus tôt** et impérativement aux dates indiquées. Cela nous permettra d'organiser les formations dans les meilleures conditions.

Bien entendu, nous reviendrons vers vous tout au long de l'année afin de vous informer de la mise en œuvre de chaque module de formation et des éventuelles sessions de formation complémentaires.

Nous vous rappelons que les professionnels salariés des Ligues ou des comités peuvent faire prendre en charge leur participation (coût pédagogique et/ou frais de déplacement) au titre du plan de formation de la structure employeur.

Surtout, n'hésitez pas à nous solliciter.

L'équipe de formation

PLAN ANNUEL DE FORMATION CONTINUE FEDERALE – 2015						
N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
3	animateur seniors (vieillesse pathologique) Formation sur 3 cycles http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcanimateurseniorvieillesseptho.html	animateurs seniors des comités (8 mini / 25 maxi)	Reporté 3 et 4 février 2015	Paris	300 €	27/03/2015
			5, 6 et 7 mai 2015	Paris	350 €	
			Septembre 2015 (2 jours)	Paris	300 €	
6	Le CQP ALS http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcflccqpal.html	Responsables formation des CQP ALS des comités - (8 mini / 35 maxi)	17 et 18 mars 2015 (1,5 jours)	Paris	-	06/03/2015
7	Maîtriser et suivre la comptabilité d'une association http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitriserlacomptabiliteasso.html	Trésoriers et professionnels des comités (8 mini / 20 maxi)	23 et 24 mars 2015 Ou 14 et 15 octobre 2015	Paris	300 €	11/03/2015
8	Stratégie de communication numérique http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcstrategiecomnumerique.html	Tout public (8 mini / 20 maxi)	30 mars 2015	Paris	150 €	18/03/2015
9	animateur / référent / chargé de mission "Petite enfance" http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcanimateurpetiteenfance.html	animateurs, référents, chargé de mission "Petite enfance" (8 mini / 16 maxi)	Mai 2015 (2 jours)	À déterminer	300 €	27/03/2015
10	Le logiciel AFFILIGUE + Web AFFILIGUE http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fclogicielaffiligue.html	Personnes en charge d'Affiligue au sein des comités (8 mini / 20 maxi)	Mai 2015 (1 jour)	Paris	150 €	27/03/2015

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
11	Sport Sénior - Projet de développement territorial http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfseniorprojetdeveloppementterritorial.html	Dirigeants élus et professionnels des comités <i>(8 mini / 20 maxi)</i>	Mai / Juin 2015 (2 jours)	Paris	300 €	27/03/2015
12	Formulaire en ligne http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfformulairesenligne.html	Responsables de sites des comités et CNS <i>(3 mini / 6 maxi)</i>	8 juin 2015 (½ journée)	Web conférence	-	27/03/2015
13	Initiation à la PAO http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfinitiionpao.html	Responsables de sites des comités et CNS <i>(8 mini / 16 maxi)</i>	9 juin 2015	Paris	150 €	27/03/2015
14	UFOWEB (niveau 1 / niveau 2) http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfufoweb.html	Responsables de sites des comités, CNS et Associations <i>(8 mini / 16 maxi)</i>	Niveau 1 : 11 juin 2015 Niveau 2 : 12 juin 2015 OU Octobre 2015	Paris	150 €	27/03/2015
5	Sport - Santé : promotion et prévention http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfsportsantepromotionprevention.html	Élus et professionnels des comités <i>(12 mini / 25 maxi)</i>	16 juin 2015 10 mars 2015	Paris	150 €	27/03/2015
15	Les logiques d'assurance spécifiques aux pratiques des comités UFOLEP http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcflogiquesassurancespecifiquesactivitesufo.html	Délégués et cadres départementaux <i>(8 mini / 20 maxi)</i>	2ème trimestre 2015 (2 jours)	Paris	300 €	27/03/2015
16	Découvrir et maîtriser le contexte politique sportif http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfdecouvrirmaîtrisercontextespolitiquesportifs.html	Élus et cadres UFOLEP <i>(6 mini / 20 maxi)</i>	15 septembre 2015 Et 17 novembre 2015	Paris	300 €	29/05/2015
17	Mise en place d'une stratégie événementielle au sein des territoires http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfstrategieevenementiellesurllesterritoires.html	Personnes en charge des événements territoriaux <i>(8 mini / 20 maxi)</i>	Septembre 2015 (2 jours)	Paris	300 €	29/05/2015

N° Modules	Intitulés des Modules	Publics visés	Dates	Lieux	Coût du stage	Date butoir d'inscription
18	Recyclages (obligatoires) des moniteurs PSC1 http://www.tech.folep.org/formulaire/fcrecyclagemoniteursecourisme.html	Formateurs PSC, titulaires du BNMPS/PAE3/PICFPSC (8 mini / 28 maxi)	Octobre et Novembre 2015 (3 dates -1 jour)	Toulouse - Paris - Salbris	150 €	29/05/2015
19	Les nouvelles activités péri scolaires http://www.tech.folep.org/formulaire/fcnouvellesactivitesperiscolaires.html	Référents ou chargés de mission de la mise en œuvre des NAP au sein des comités - (8 mini / 20 maxi)	Novembre / Décembre 2015 (2 jours)	Paris	300 €	29/05/2015
20	Développement des activités sportives pour les personnes en situation de handicap http://www.tech.folep.org/formulaire/fcactivitesportivespersonnesensituationdehandicap.html	Élus et professionnels des comités (12 mini / 20 maxi)	3-4/12 ou 7-8/12 ou 11-12/12 ou 14-15/12 ou 17-18/12	Paris	300 €	29/05/2015
4	Formation à l'accompagnement VAE http://www.tech.folep.org/formulaire/fcformationaccompagnementvae.html	Toute personne chargée au sein des comités d'accompagner les candidats à la VAE - (8 mini / 20 maxi)	25 et 26 février 2015 Reportée au dernier trimestre 2015	Paris	300 €	29/05/2015

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 8

STRATEGIE DE COMMUNICATION NUMERIQUE

Objectifs de formation

- Être capable de mettre en place sa stratégie de communication numérique

Public visé

- Tout public

Éléments de contenus

- Dématérialisation
- Plan de communication numérique (métiers, usages)
- Supports (web, applications, tablettes, smartphones)
- L'e-réputation (réseau sociaux, partenaires, référencement)
- Le cadre juridique (CNIL, INPI...)

Durée	Effectif minimum et maximum	Lieu
1 jour	8 minimum / 20 maximum	Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Intervenant extérieur
 - Rosemary PAUL-CHOPIN : DTN Adjointe en charge de la Communication

Coût du stage

- 150 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Le 30 mars 2015 au siège de l'UFOLEP nationale

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcfstrategiecomnumerique.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 3

ANIMATEUR SÉNIORS (vieillesse pathologique)

Objectifs de formation

- Être capable de proposer une offre de pratique adaptée aux séniors souffrant de pathologies à travers la mise en place de parcours de psychomotricité et de gymnastique douce

Public visé

- Animateurs séniors des comités UFOLEP

Éléments de contenus

- Les ateliers psychomoteurs séniors
- La connaissance des publics et des pathologies
- L'environnement médical
- Les acteurs médicaux et para médicaux au sein
- Les EPHAD

Durée	Effectif	Lieu
Session de 7 jours composée de 3 cycles de formation : <ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} cycle : 2 jours - 2^{ème} cycle : 3 jours - 3^{ème} cycle : 2 jours 	8 minimum / 25 maximum	Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Bruno LELOUTRE : Psychologue et éducateur sportif
 - Laurence NADAUD : DTN Adjointe en charge du dossier Sénior

Coût du stage

- Cycle n° 1 : 300 € / Cycle n° 2 : 350 € / Cycle n° 3 : 300 €
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

1^{er} cycle : Reporté (3-4 Fev.) 2015 à l'UFOLEP nationale / 2^{ème} cycle : 5-6-7 mai 2015 / 3^{ème} cycle : Sept. 2015

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcanimateurseniorvieillessepatho.html>

PLAN NATIONAL DE FORMATION CONTINUE FÉDÉRALE 2015

MODULE N° 7

MAÎTRISER ET SUIVRE LA COMPTABILITÉ D'UNE ASSOCIATION

Objectifs de formation

- Être capable de construire, de gérer et de suivre le budget de son comité

Public visé

- Trésoriers et/ou professionnels des comités en charge du budget

Éléments de contenus

- Plan comptable
- Règlement financier
- Montage des dossiers / budget

Durée	Effectif	Lieu
2 jours	8 minimum / 20 maximum	Paris

Intervenants

- ✓ **Formateurs :**
 - Francis ROBIN-LEROY : Cadre comptable

Coût du stage

- 300 € de coût pédagogique
- Frais de déplacement à la charge des comités
- Frais d'hébergement et de restauration pris en charge par l'UFOLEP nationale

Dates de la formation – Lien pour inscription en ligne

Les 23 et 24 mars 2015 au siège de l'UFOLEP nationale

Ou

Les 14 et 15 octobre 2015

<http://www.tech.ufolep.org/formulaire/fcmaitriserlacomptabiliteasso.html>

POLE FORMATION
stages

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

**BF 1 A spécifique – Marche nordique
Les 21 et 28 mars 2015**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Marche nordique – BF1A spécifique
Date et lieu du stage	Samedis 21 et 28 mars 2015 à Ablain St-Nazaire (62)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être licencié UFOLEP (saison 2014/2015) ✚ Avoir 18 ans (<i>et être titulaire du PSC1 pour l'obtention du diplôme</i>) ✚ Avoir validé la Période probatoire et avoir le tronc commun BF1
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir animateur marche nordique ✚ Être capable d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association. Et être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale et la région
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ UCC A.S.1-A-4.1 : Technique et Pédagogie ✚ UCC A.S.1-A-4.2 : Législation ✚ UCC A.S.1-A-4.3 : Sécurité de la pratique ✚ UCC A.S.1-A-4.4 : Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes et documentation personnelle ✚ Livret de formation ✚ Tenue de sport
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Céline CANDELIER
Formateurs	Céline CANDELIER
Coût par stagiaire	30 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP Nord-Pas-de-Calais Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p>☎ 03 21 72 67 24 ✉ crufa@ligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP : 11 mars 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP 59/62</i> »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

TRONC COMMUN (pour BF1)
Le 14 mars 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	14 mars 2015 (Tomblaine - Maison des sports régionales - 13 Rue Jean Moulin)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (saison 2014/2015) ✚ Avoir validé sa période probatoire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être capable d'animer, de gérer, un projet d'animation dans l'association ✚ Être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Livret de formation
Responsable administratif	SAINT REMY Nicolas
Responsable formation	SAINT REMY Nicolas
Formateurs	SAINT REMY Nicolas - THOMASSIN Julie
Coût par stagiaire	0 € (Repas tiré du sac)
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP 54 49, Rue Isabey 54000 NANCY</p> <p>☎ 03.83.92.56.24</p> <p>✉ nicolas.saintremy@hotmail.com</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP : samedi 7 mars 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ photocopie de la licence 2014/2015 ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

TRONC COMMUN (BF 1)
Le 11 avril 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF1)
Date et lieu du stage	Le samedi 11 avril 2015 à Sainte-Tulle (04)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Licencié UFOLEP (saison 2014-2015) -  Avoir réalisé la période probatoire de 20h au sein de son association
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Place de la Fédération dans le mouvement sportif  Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département ou la région
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes - Documentation personnelle  Livret de formation
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Gérard FIORENTINO
Formateur	Charles-Baptiste AGOSTINI
Coût par stagiaire	40 € (sans hébergement)
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60  ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>23 mars 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  dossier d'inscription (téléchargeable sur www.ufolepaca.fr)  1 chèque (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP PACA</i> »)  photocopie de la licence 2014-2015

TRONC COMMUN (pour BF2)
Le 14 mars 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tronc Commun (BF2)
Date et lieu du stage	14 mars 2015 (Tomblaine - Maison des sports régionales - 13 Rue Jean Moulin)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Licencié UFOLEP (saison 2014/2015) ✚ Avoir validé sa période probatoire
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être capable d'animer, de gérer, un projet d'animation dans l'AS, le département ou la région ✚ Être capable de participer aux actions d'une équipe de formation
Contenus de formation	<p>Durée : 8 heures</p> <p>UCC. TC 1 : Mouvement associatif et sportif UCC. TC 2 : Animation pédagogique UCC. TC 3 : Sécurité de la pratique</p>
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes ✚ Documentation personnelle ✚ Livret de formation
Responsable administratif	SAINT REMY Nicolas
Responsable formation	SAINT REMY Nicolas
Formateurs	SAINT REMY Nicolas - THOMASSIN Julie
Coût par stagiaire	0 € (Repas tiré du sac)
Inscriptions	<p>Après de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p>✉ UFOLEP 54 49, Rue Isabey 54000 NANCY</p> <p>☎ 03.83.92.56.24</p> <p>✉ nicolas.saintremy@hotmail.com</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP : samedi 7 mars 2015</p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur internet) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ photocopie de la licence 2014/2015 ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

**BF10 spécifique – Tir à l'arc
Le 21 mars 2015**

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tir à l'arc – BF 1 O spécifique
Date(s) et Lieu(x) du stage	Le 21 mars 2015 à Sainte-Tulle (04)
Public	<ul style="list-style-type: none">  Être licencié UFOLEP (<i>saison 2014/2015</i>) – Avoir 18 ans  Avoir validé la Période probatoire de 20 h  Avoir participé à un Tronc commun BF1
Objectif	<ul style="list-style-type: none">  Devenir Officiel 1^{er} degré en Tir à l'arc  Être capable de gérer un concours, connaître les règles de sécurité et les règlements
Contenus de formation	<p><u>Durée : 8 heures.</u></p> <ul style="list-style-type: none">  <u>UCC spécifique</u> : technique et pédagogie, législation, sécurité de la pratique, environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none">  Matériel de prise de notes - Documentation personnelle  Livret de formation  Tenue de sport
Responsable administratif	Valérie ALIX
Responsable formation	Alain GAUDEFROY
Formateurs	Jean-Luc CAILTEUX
Coût par stagiaire	40 € (sans hébergement)
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP PACA 192 rue Bertin Horace 13005 MARSEILLE</p> <p> 04 91 42 28 60  ufolepaca@yahoo.fr</p> <p>Date limite de réception des dossiers : <u>13 mars 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none">  dossier d'inscription (téléchargeable sur www.ufolepaca.fr)  1 chèque (libellé à l'ordre de « UFOLEP PACA »)  photocopie de la licence 2014-2015

BF 1 A spécifique – Tir
Les 18 avril et 30 mai 2015

Une convocation parviendra directement à chaque stagiaire

Discipline / Type de stage	Tir – BF1A spécifique
Date et lieu du stage	Les 18 avril et 30 mai 2015 à Nomain (59)
Public	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Être licencié UFOLEP (saison 2014/2015) ✚ Avoir 18 ans (<i>et être titulaire du PSC1 pour l'obtention du diplôme</i>) ✚ Avoir validé la Période probatoire et avoir le tronc commun BF1
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Devenir animateur 1^{er} degré Tir sportif ✚ Être capable d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association. Et être capable de participer à l'organisation de l'activité départementale et la région
Contenus de formation	<ul style="list-style-type: none"> ✚ UCC A.S.1-A-4.1 : Technique et Pédagogie ✚ UCC A.S.1-A-4.2 : Législation ✚ UCC A.S.1-A-4.3 : Sécurité de la pratique ✚ UCC A.S.1-A-4.4 : Environnement
Documentation et matériel demandé	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Matériel de prise de notes et documentation personnelle ✚ Livret de formation ✚ Tenue de sport
Responsable administratif	Jean-Claude SABLE
Responsable formation	Michel NOWAK
Formateurs	Michel NOWAK – Joël DEVOS – Pascal BLONDE
Coût par stagiaire	40 €
Inscriptions	<p>Auprès de votre délégation départementale qui transmettra à :</p> <p> UFOLEP Nord-Pas-de-Calais Maison des Sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES</p> <p> 03 21 72 67 24  crufa@ligue62.org</p> <p>Date limite de réception des dossiers à l'UFOLEP : <u>27 mars 2015</u></p>
Composition du dossier d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ✚ fiche d'inscription (téléchargeable sur le site de la fédération) ✚ 1 photo obligatoire collée sur la fiche d'inscription ✚ 1 chèque émanant du Comité Départemental UFOLEP (libellé à l'ordre de « <i>UFOLEP 59/62</i> »), qui transmet le dossier, et dont le montant doit correspondre au total des droits à verser ✚ photocopie de la licence 2014-2015 et du livret de formation ✚ 1 enveloppe autocollante, affranchie au tarif en vigueur et libellée à l'adresse du candidat

**POLE PROSPECTIVE
ET DEVELOPPEMENT**

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

ACTES DU COLLOQUE

« *Sport facteur d'inclusion sociale : professionnels de l'inclusion sociale, quels niveaux d'interventions pour quelles évaluations ?* »

Le Pôle ressources national "Sport, éducation, mixités, citoyenneté" publie les actes de la journée technique qui s'est déroulée le 5 juin 2014 à l'INSEP. Ce document, disponible exclusivement en version numérique, est intitulé *Sport facteur d'inclusion sociale : professionnels de l'inclusion sociale, quels niveaux d'interventions pour quelles évaluations ?* Il donne des éléments de réponses et des pistes de travail autour de l'évaluation des projets et des pratiques professionnelles pour développer l'usage du sport comme outil de l'inclusion sociale. ([en savoir +](#))

APPEL À PROJETS

La fondation **ELLE** lance un appel à projets pour l'émancipation des femmes par l'éducation

La Fondation ELLE apporte un soutien financier à des associations françaises menant des projets ayant pour objectif de promouvoir l'émancipation des femmes par l'éducation, la formation et l'information.

Vous pouvez télécharger « l'appel à projet » en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.mecenova.org/actualites-appel-a-projets-mecenat-la-fondation-elle-lance-un-appel-a-projets-pour-l-emancipation-des-femmes-par-l-education-128.php>

GUIDE JURIDIQUE SUR LA PRÉVENTION CONTRE LES INCIVILITÉS, LES VIOLENCES ET LES DISCRIMINATIONS DANS LE SPORT

Dans le cadre de sa politique de prévention sur l'éthique sportive et la promotion des valeurs du sport, le ministère chargé des sports met à votre disposition la nouvelle version du guide juridique sur la prévention contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport.

La version 2015 est articulée en 10 fiches et 5 focus. Elle fournit à chaque acteur du sport (dirigeants, éducateurs, sportifs, arbitres, supporters) une information juridique plus facile d'accès, plus complète (insertion de nouvelles thématiques comme le bizutage dans le sport, les conséquences pénales du racisme dans le sport), plus lisible (priorité à la pédagogie) et actualisée (insertion des dernières législations et jurisprudences) ([en savoir +](#)).

POLE VIE SPORTIVE

Fédération sportive de

la **ligue** de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

RÈGLEMENT TYPE DES ÉPREUVES CYCLISTES SUR LA VOIE PUBLIQUE

**ANNULE ET REMPLACE LE
PRECEDENT DOCUMENT**



1. Préambule

Ce règlement s'applique à toute épreuve, compétition ou manifestation à caractère sportif, se déroulant en tout ou partie sur une voie ouverte à la circulation publique, donnant lieu ou non à classement et (ou) prise de temps, soit en fonction de la plus grande vitesse réalisée, soit d'une moyenne imposée sur une partie quelconque du parcours.

Ces organisations peuvent avoir lieu sur un parcours en boucle ou circuit, de ville à ville, ou par étapes.

Tout organisateur d'une épreuve cycliste sur la voie publique doit avoir présent à l'esprit que la sécurité est prioritaire, aussi bien pour les compétiteurs que pour les spectateurs et l'environnement. Il doit prendre, en conséquence, toutes les mesures nécessaires pour assurer cette sécurité.

Pour cela, il doit en tenir compte dans la conception de son organisation. Organiser une épreuve cycliste est une action sérieuse et responsable où tout doit être étudié, reconnu et déterminé minutieusement, tant sur les détails du parcours que sur les aménagements techniques, du départ jusqu'à l'arrivée.

Les fédérations affinitaires agréés organisent - y compris en aménageant leurs règlements sportifs fédéraux - les championnats départementaux, régionaux et nationaux de leurs sociétaires en précisant "championnat départemental, régional ou national de la fédération concernée".

2. Autorisation administrative

2.1 Délais

Toutes les épreuves cyclistes devront être soumises à autorisation de la part des préfetures, quel que soit le nombre de participants. Chaque demande d'autorisation d'organiser devra être déposée, au moins deux mois avant la date d'organisation, dans le cas d'une épreuve se disputant sur un seul département, trois mois avant la date d'organisation dans le cas d'une épreuve traversant plusieurs départements. (Art. 331-10 du Code du Sport).

2.2 Parcours

Un plan détaillé des sites de départ et d'arrivée, ainsi que l'itinéraire précis du parcours emprunté devront être joints aux documents remis en préfecture.

2.3 Nombre de participants

Toutes les compétitions cyclistes devront être soumises à autorisation de la part des organisateurs, quel que soit le nombre de participants. Il est précisé que, sauf dans le cas des épreuves « cyclo-sportives », dont certaines peuvent regrouper plusieurs milliers de participants, ce nombre ne peut pas excéder 200.

2.4 Type de Régime

La circulaire interministérielle NOR : SPOV1311759C du 6 mai 2013 relative à la sécurité des courses et épreuves sportives définit les régimes selon lesquels peuvent se dérouler les manifestations sportives autorisées.

- strict respect du code de la route
- priorité de passage
- usage privatif

2.5 Signaleurs

La présence, le nombre et le rôle des signaleurs est fonction du régime visé ci-dessus sous lequel l'épreuve a été autorisée par la Préfecture.

Leur emplacement doit être matérialisé sur le descriptif du parcours.

La liste des signaleurs doit être déposée à minima trois semaines avant la manifestation pour recevoir l'agrément du préfet.

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus Ou ville à ville ou par étapes
Strict respect du code de la route				
Signaleurs Poste Fixe	OUI aux carrefours les plus dangereux - pour rappeler les règles de respect du code de la route aux participants	OUI aux carrefours les plus dangereux - pour rappeler les règles de respect du code de la route aux participants	OUI aux carrefours les plus dangereux - pour rappeler les règles de respect du code de la route aux participants	OUI aux carrefours les plus dangereux - pour rappeler les règles de respect du code de la route aux participants
Signaleurs Mobiles Notamment à motocyclette	non	non	non	Non
Priorité de Passage				
Signaleurs Poste Fixe	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route
Signaleurs Mobiles Notamment à motocyclette	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission	NON	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission
Usage privatif				
Signaleurs Poste Fixe	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route en compléments des forces de l'ordre	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route en compléments des forces de l'ordre	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route en compléments des forces de l'ordre	OUI pour assurer la sécurité des compétiteurs et des usagers de la route en compléments des forces de l'ordre
Signaleurs Mobiles Notamment à motocyclette	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission	NON	Les motards pourront, dans la mesure du possible, aider momentanément les signaleurs poste fixe dans l'exercice de leur mission

2.6 Avis de la fédération délégataire

Conformément à l'article R. 331-9-1 du code du sport, la fédération délégataire rend un avis motivé au regard des règles techniques et de sécurité mentionnées à l'article R. 331-7 du décret 2012-312 susvisé.

2.7 Responsable Sécurité

Lors de la demande d'autorisation à la Préfecture, l'organisateur désignera un responsable sécurité. A défaut, l'organisateur se désignera comme responsable sécurité.

3. Signalisation et protection du parcours**3.1 Signalisation**

La signalisation du parcours doit être efficace et très lisible pour tous les participants de l'épreuve. Elle doit désigner la direction à prendre, sans ambiguïté et sans qu'elle génère la moindre hésitation de la part des concurrents et suiveurs. Le fléchage ou le marquage au sol ou aérien sera effectué de façon réglementaire (emploi de peinture blanche interdite) conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 30 octobre 1973 (chapitre VI, article 118-7 : marquage de la chaussée par des tiers). Les marquages seront de couleur jaune et devront avoir disparu soit naturellement, soit par les soins des organisateurs, 24 heures après l'épreuve.

Les différents points stratégiques du parcours pourront également être matérialisés par un affichage par panneaux ou à l'aide d'un drapeau jaune.

3.2 Protection

Pour assurer la protection de passage dans les carrefours où il faut rendre la course prioritaire, il sera mis en place, entre autre, des moyens matériels, barrières de type K2, et des moyens humains, des signaleurs équipés de piquets mobiles (vert - rouge) de type K 10.

La zone d'arrivée sera protégée, de part et d'autre de la chaussée (et sur une distance convenable) par des barrières de protection assemblées, voire des cordages tendus par des piquets.

3.3 Obstacles

L'organisateur doit signaler oralement aux concurrents, avant le départ de la course (lors de l'appel des coureurs), tout obstacle qu'il peut raisonnablement connaître ou prévoir et qui représente un risque réel pour la sécurité des coureurs ou des suiveurs. Ainsi l'organisateur signalera en amont, à une distance suffisante, les rétrécissements soudains de la route en créant un rétrécissement graduel par des moyens adéquats et de couleur voyante.

4. Sécurité des compétiteurs et du public**4.1 Affiliation et assurance**

Chaque compétiteur doit être engagé régulièrement. C'est à dire qu'il doit être titulaire d'une licence en cours de validité, délivrée par sa fédération sportive. Cette licence délivrée par un club implique :

- que le compétiteur ait satisfait à un examen médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition, conformément aux dispositions en vigueur;
- que le compétiteur connaisse les garanties contractuelles et optionnelles offertes par l'assurance souscrite en même temps que la demande de licence.

Chaque organisateur doit solliciter une assurance "responsabilité civile" couvrant les risques encourus par les participants et l'ensemble des personnes associées à l'organisation.

4.2 Port du casque

Le port du casque rigide, homologué en conformité avec les différentes normes officielles de sécurité en vigueur, est obligatoire pour tous les compétiteurs dans toutes les épreuves. Cependant, les épreuves françaises des classes 1 à 4 sont soumises à des dispositions particulières prévues par l'article 1.3.031 des règlements de l'Union Cycliste Internationale (partie organisation générale du sport cycliste).

Structures de secours

L'organisateur doit mettre en œuvre les moyens humains et matériels adaptés selon l'importance de la manifestation (nombre de compétiteurs, âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc).

L'organisateur a une obligation de moyens qui lui impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents et de mettre en place une chaîne de secours, de soins et d'évacuation d'un éventuel blessé (parmi les concurrents, le public ou l'organisation).

Pour toutes les épreuves, l'organisateur présentera les moyens de secours qu'il souhaite mettre en œuvre. Ce dispositif proposé sera apprécié par les services compétents. Les dispositions relatives à ces moyens de secours sera fonction de l'importance de la manifestation (nombre de compétiteurs, importance du public) et de la nature du parcours.

L'organisateur devra prévoir :

- Une trousse médicale de premiers secours, a un emplacement défini et connu de toute l'organisation (organisateur, arbitres...). Cette trousse médicale permettra d'apporter les premiers secours en cas d'accident
- 2 secouristes majeurs titulaires du PSC1 affectés uniquement à cette fonction

Le Tableau, ci-dessous, relatif aux différents moyens de secours pouvant correspondre aux besoins des épreuves cyclistes sur la voie publique précise en fonction de la nature de l'épreuve, les moyens de secours à mettre en place.

Moyens à mettre en place	Nature de l'épreuve			
	Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km	Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km	Contre La Montre ou Epreuves Chronométrées	Circuit (1) 20 km ou plus Ou ville à ville ou par étapes
Type de Moyen de Secours retenu	2 secouristes majeurs PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeurs PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeurs PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	> DPS retenu, à préciser (2) > ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
VEHICULE destiné aux Premiers Secours	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. Ils seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit	> DPS P.E. retenu <i>préciser :</i> Dispositif statique Dispositif dynamique (2) Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS P.E. retenu <i>préciser :</i> Dispositif statique Dispositif dynamique (2) Dispositif mixte ou > ambulance	> DPS, à préciser (2) ou > ambulance
Médecin	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	NON (pas d'obligation)	OUI

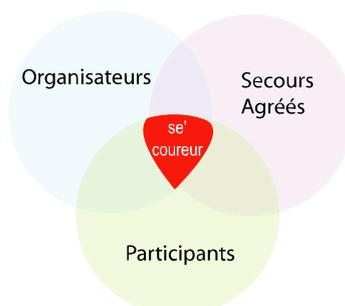
- (1) S'entend par circuit, un itinéraire strictement identique répété à plusieurs reprises
- (2) Dans le cadre d'une mise en place d'un D.P.S. à dispositif dynamique

Si une équipe est amenée à assurer une mission d'acheminement de victime(s) vers un point de prise en charge, il est nécessaire de prendre toute disposition pour garantir la continuité des moyens de secours, tel que défini dans la convention établie avec l'organisateur.

Dispositif UFOLEP « Se'Coureurs » :

En complément des obligations de secours qui s'imposent pour les épreuves cyclistes sur la voie publique, l'organisateur peut mettre en place le dispositif fédéral « Se'coureur ».

Le « Se'coureur », est un concurrent d'une épreuve cycliste de masse (cyclotourisme, brevet de randonneur sportif), qui fait le trait d'union entre les participants à la manifestation (le coureur), l'organisateur et le dispositif de secours réglementaire imposé à toute organisation.



ATTENTION : Les « Se'coureurs » ont vocation à compléter le dispositif de secours composé au minimum par les associations agréées par les Préfectures. En aucun ce dispositif pourrait se substituer à ces dernières.

Les « Se'coureurs » s'inscrivent dans le cadre du renforcement des dispositifs de secours prévus dans les Règlements Techniques et Sécurité (RTS).

Pour mettre en place ce dispositif, l'organisateur doit se rapprocher de son comité départemental UFOLEP (cahier des charges, convention, ...).

Formation Prévention et Secours Civique de Niveau 1 (PSC1)

L'UFOLEP est agréée par le Ministère de l'Intérieur pour la formation au PSC1. Des sessions de formation sont organisées par les comités départementaux UFOLEP eux-mêmes agréés par les préfetures.

Attention, cet agrément « formation » n'est pas à confondre avec l'agrément « poste de secours ». L'UFOLEP n'est pas agréée pour l'organisation de poste de secours.

Complément :

P.S.C.1 : Prévention et Secours Civique de niveau 1

P.A.P.S. : Point d'Alerte et de Premiers Secours est composé de 2 équipiers secouristes à jour de leur formation continue.

Ambulance : elle doit être conforme au type B de la norme NF EN 1789.

D.P.S. - P.E. : Dispositif Prévisionnel de Secours Petite Envergure est composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants).

Dans le cas d'une vocation itinérante d'un événement (course de ville à ville par exemple), si le choix se porte sur un D.P.S. dynamique, le poste de secours sera assuré par un Véhicule de Premiers Secours à Personne V.P.S.P. Ambulance de secours et de soins d'urgence au sens de la norme NF EN 1789 qui permet le cas échéant d'être médicalisé.

En conséquence le véhicule destiné aux associations agréées de sécurité civile doit satisfaire aux exigences définies dans le type B de la norme si dessus citée et la note d'information technique (NIT) correspondante.

5. Circulation**5.1 Dans tous les cas**

La circulaire interministérielle du 6 mai 2013 susvisée définit les régimes selon lesquels les manifestations autorisées peuvent se dérouler.

Les organisateurs doivent mettre à l'avant de la course, une voiture "ouvreuse" surmontée d'un panneau signalant le début de la course. Ce véhicule devra disposer d'une signalisation lumineuse de couleur jaune orangée, en application de l'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux feux spéciaux des véhicules à progression lente. Ces véhicules pourront être équipés d'une signalisation sonore.

La voiture ouvreuse circulera plusieurs centaines de mètres à l'avant des coureurs. Ses feux de croisement seront allumés.

Des motocyclistes, spécialement prévus à cet effet, pourront l'accompagner et d'autres pourront assurer la protection des différents groupes de coureurs. Toute intervention d'une association spécialisée dans ce domaine devra faire l'objet d'une convention préalable entre celle-ci et le club organisateur, afin de préciser les rôles de chacun.

Les véhicules (officiels et techniques), prévus pour suivre la manifestation, circuleront avec leurs feux de croisement allumés.

Les véhicules médicalisés et/ou l'ambulance seront placés derrière le groupe le plus important. Une voiture, dite "voiture balai", surmontée d'un panneau signalant la fin de course, suivra le dernier concurrent. Ce véhicule devra disposer d'une signalisation lumineuse de couleur jaune orangée. Il indique alors au service d'ordre et au public, la fin du passage (ou la fin de l'épreuve).

Les différents véhicules seront reliés entre eux avec l'organisateur et avec le service d'ordre, par une liaison radio, afin de faire face à toutes les éventualités.

5.2 Courses disputées sur un circuit d'une distance inférieure ou égale à 3 kilomètres

Pour ces épreuves, le dispositif d'accompagnement sera réduit (une voiture à l'avant et une à l'arrière). En ce qui concerne les moyens de secours, ces épreuves doivent être en conformité avec le tableau détaillé ci-dessus.

5.3 Courses nocturnes ou semi-nocturnes

Elles doivent obligatoirement se dérouler sur un circuit fermé à toute circulation. L'éclairage (sans zone d'ombre) doit être efficace sur la totalité du parcours.

La durée probable d'utilisation de la voie publique sera mentionnée lors de la demande d'autorisation, en ajoutant à celle-ci un délai minimum de 30 minutes avant et après l'arrivée.

5.4 Epreuves cyclosportives de masse (BRS : Brevet de Randonneur <sportif)

Ces épreuves de masse se déroulent de ville à ville et sont ouvertes à tous, licenciés et non-licenciés. En fonction du nombre de participants, qui peut atteindre plusieurs milliers dans certains cas, le départ

pourra être donné en plusieurs groupes. La durée d'utilisation de la voie publique sera régulée en jouant sur la distance et sur la moyenne horaire minimum imposée à la voiture balai (entre 18 et 22 km/h, selon le profil et la distance). Les participants dépassés par la voiture sont automatiquement mis hors épreuve par retrait du dossard ou de la plaque d'identification.

6. Dispositions concernant les signaleurs

6.1 Statut

Les signaleurs sont des bénévoles majeurs, titulaires du permis de conduire en cours de validité. Il est en effet indispensable d'avoir une bonne connaissance des règles et de la pratique de la circulation routière pour faire utilement respecter une priorité de passage ou signaler aux autres usagers de la route, une épreuve cycliste. Ils ont mission d'informer les autres usagers de la route en fonction du régime sous lequel l'épreuve cycliste a été autorisée, à savoir informer les autres usagers de la route de la priorité de passage accordée à l'épreuve, rappeler le respect du code de la route aux participants en l'absence de priorité de passage accordée.

6.2 Agrément

Il est laissé le soin aux organisateurs de présenter à l'agrément du préfet et sous leur responsabilité, des personnes dont ils se seront assurés qu'elles sont dignes de confiance. Le préfet sera en mesure d'accorder l'agrément au vu de la lettre de présentation datée et signée par les organisateurs, comportant les noms, prénoms, âge, adresse et numéro de permis de conduire des postulants. Les signaleurs à motocyclettes devront être titulaires, à cet égard, du permis correspondant à la catégorie de véhicule conduit (permis A ou le cas échéant, permis B). Le fait de faire figurer les noms de ces personnes sur l'arrêté d'autorisation vaudra agrément.

Les clubs organisateurs auront la possibilité d'établir une liste annuelle de signaleurs potentiels à partir de laquelle ils proposeront des signaleurs pour une épreuve précise. Toutefois, la présentation de la liste des signaleurs doit être effectuée pour chaque épreuve déterminée.

Afin de permettre aux services préfectoraux de prendre l'arrêté d'autorisation dans de bonnes conditions, l'organisateur devra déposer la liste des noms des signaleurs 3 semaines avant la date de l'épreuve.

L'agrément accordé aux signaleurs peut leur être retiré s'il apparaît qu'ils ne se sont pas conformés à l'exercice de la mission qui est la leur.

6.3 Equipement

Les signaleurs doivent être identifiables à leur tenue définie à l'article A. 331-39 du code du sport (dans sa version issue de l'arrêté du 3 mai 2012). Les signaleurs doivent porter le gilet de haute visibilité, mentionné à l'article R. 416-19 du code de la route, de couleur jaune. Les fédérations sportives délégataires et les organisateurs des manifestations sportives peuvent notamment faire figurer sur ces gilets la mention « course » clairement visible, accompagnée éventuellement d'une mention relative à leur identification, voire de publicités.

Lorsqu'ils sont situés à un point fixe, les signaleurs doivent utiliser des piquets mobiles à deux faces de modèle K10 (un par signaleur). Ces piquets, qui comportent une face rouge et une face verte, permettent donc aux usagers de savoir si la route est libre ou non.

En outre, des barrières de type K2, présignalées, sur laquelle l'indication "course cycliste" sera inscrite, pourront être utilisées, par exemple lorsqu'un signaleur "couvre" un carrefour à plusieurs voies.

Les équipements mis en place devront être présents, un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus, avant l'heure de passage théorique de l'épreuve. Ils seront retirés au plus tard un quart d'heure après le passage du véhicule annonçant la fin de la course (voiture balai).

6.4 Rôle

Le rôle du signaleur est déterminé par le régime accordé par la Préfecture.

Dès lors que la priorité de passage est accordée à une course cycliste, les signaleurs facilitent le déroulement de l'épreuve. Leur mission consiste à prévenir les autres usagers de la route de la priorité de passage de la course. Ils peuvent stopper momentanément la circulation chaque fois que cela est nécessaire.

Ils ne disposent pas de pouvoirs de police, notamment de pouvoir d'injonction, à l'égard des usagers qui ne respecteraient pas la priorité. Toutefois, le non-respect de leurs indications relatives aux restrictions de circulation imposées pour le passage de la course (et donc le non-respect de la priorité) est

sanctionné par une contravention de la quatrième classe, conformément aux dispositions de l'article R. 411-31 du code de la route (dans sa version issue du décret du 5 mars 2012 susvisé) Les signaleurs doivent se conformer aux instructions des membres des forces de police ou de gendarmerie territorialement compétents et leur rendre compte au plus tôt de tout incident.

Les signaleurs mis en place devront être présents, un quart d'heure au moins, une demi-heure au plus, avant l'heure de passage théorique de la course.

6.5 Nombre

Le nombre de signaleurs nécessaire au bon déroulement d'une épreuve est proposé par l'organisateur et validé par les services préfectoraux, en liaison avec l'organisateur. L'importance de l'épreuve considérée est jugée, eu égard, notamment au nombre de participants, à la présence d'un public nombreux, à l'encombrement de la voie publique qu'elle engendre, à sa date de déroulement, au lieu où elle se déroule.

Un nombre excessif de signaleurs exigés, de l'ordre de plusieurs dizaines pour un circuit très local, se traduirait effectivement par une mise en place difficile sur le terrain, voire par l'impossibilité matérielle, pour l'organisateur, de présenter ces signaleurs en nombre suffisant.

6.6 Mobilité

Conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 6 mai 2013 (NOR : SPOV1311759C), dans le cas des épreuves en ligne ou par étapes, les signaleurs pourront être véhiculés d'un point à un autre du parcours, après passage des participants, dans des conditions qui permettent d'assurer sans discontinuité la sécurité sur l'ensemble du parcours. Les signaleurs à pied pourront être remplacés par des signaleurs à moto qui se déplaceront au fur et à mesure de la progression de l'épreuve.

6.7 Cas particulier des courses bénéficiant de l'usage privatif des voies publiques

Ces courses bénéficiant d'une présence importante des forces de l'ordre, il ne devrait être fait appel aux signaleurs que dans des cas particuliers et exceptionnels. En outre, dans ces cas, les signaleurs ne devraient être mis en place que sur les points les moins dangereux de l'épreuve. En ce qui concerne les grandes épreuves telles que le Tour de France, la présence de signaleurs est à proscrire impérativement.

7. Documents ressources :

- Règlement UFOLEP Cycloport :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Rglt_nal_Cycloport-CLM_2015-vers.-27-10-014.pdf

- Formulaire de demande d'avis – règles techniques et de sécurité (mise à jour : février 2015) :

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/R%C3%A8glement-technique-s%C3%A9curit%C3%A9-vers-05-03.pdf>



INFORMATION

Un rassemblement national UFOLEP Arts Martiaux aura lieu les **23 et 24 mai 2015 à Ceyrat (63)**.

Site d'accueil :

http://www.clermontcommunaute.net/index.php?option=com_content&task=view%20&id=161&Itemid=224

La programmation sportive sera la suivante :

- Judo
- Ju Jitsu
- Aïkido (*stage national des référents techniques départementaux, les 23 et 24 mai*)
- Karaté (*le dimanche 24 mai*)
- Luites traditionnelles (Kourach)



Ce temps fort sera également l'occasion d'échanger avec les responsables de délégation sur les évolutions d'organisation territoriale des arts martiaux (rencontres sportives de jeunes par zone, ...) et la présentation / dotation de nouveaux outils techniques et pédagogiques.

La circulaire d'organisation (programme par activité, règlements techniques, informations pratiques) sera diffusée **mi-mars** dans le réseau UFOLEP.

En espérant vous voir nombreux à cette fête des arts martiaux UFOLEP !

ATTENTION**DATES ET LIEUX DES CERTIFICATIONS ET RECYCLAGES
FFSA 2015**

Vous trouverez ci-joint la programmation 2015 des certifications et recyclages FFSA pour les officiels auto.

✚ **Certifications :**

REGIONS	DATES	LIEUX	CORRESPONDANTS	MAILS DES CORRESPONDANTS
Nord Est	7 mars	Giffaumont (51)	Claude MAGNIEN	claude.magnien@wanadoo.fr
Auvergne	7 mars	Vichy (03)	Jean Claude DAUPHANT	jcdauphant@sfr.fr
Bretagne / Pays de Loire	21 mars	Rennes (35)	Gaëlle ARZUR	arzurgaelle@yahoo.fr

✚ **Recyclages :**

REGIONS	DATES	LIEUX	CORRESPONDANTS	MAILS DES CORRESPONDANTS
Nord Est	7 mars	Giffaumont (51)	Claude MAGNIEN	claude.magnien@wanadoo.fr
Auvergne	7 mars	Vichy (03)	Jean Claude DAUPHANT	jcdauphant@sfr.fr
Bretagne / Pays de Loire	21 mars	Rennes (35)	Gaëlle ARZUR	arzurgaelle@yahoo.fr

- ✓ La liste des certifications FFSA (*mise à jour*)

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/LISTE-FORMATION-FFSA-2008-A-2014.pdf>

- ✓ La liste des recyclages FFSA (*mise à jour*)

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/recyclage-FFSA- candidats-2014-2015.pdf>

- ✓ Le mémento pour les certifications et recyclages FFSA

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/MEMENTO_CERTIFICATION_RECYCLAGE.pdf

Calendrier des manifestations nationales 2015 à venir

DISCIPLINES		DATES	LIEU
Tir Sportif	Championnat National Hiver	14-15 mars	Béthune (62)
Athlétisme	Chpt National Cross-country	15 mars	Sillery (51)
Athlétisme	Championnat national en salle	22 mars	Nogent sur Oise (60)
Badminton	Rass. Nal Adultes et Jeunes	4-5 avril	Conquet (29)
Ski et Sports de Neige	Critérium National	4 au 6 avril	Les Houches (74)
Tennis de Table	les 12 heures UFOLEP	5-6 avril	Marolles sur seine (77)
Tennis de Table	Championnat National B	2-3 mai	Valence (26)
Volley Ball	Rass. National Jeunes	15 au 17 mai	
Activités Cyclistes	Championnat National VTT	16-17 mai	Chamberet (19)
Arts Martiaux	Rass. Nal des Arts Martiaux	23 au 25 mai	Ceyrat (63)
Football	Coupes Nationales à 11	23 au 25 mai	Domain (59)
Gymnastique	1/2 finale - groupe 1	23-24 mai	
Gymnastique	1/2 finale - groupe 3	23-24 mai	Aurillac (15)
Gymnastique	1/2 finale - groupe 2	23-24 mai	
SAM CLAP	Critérium Nal Modélisme Naval	23-24 mai	Devesset (07)
Tennis	Rass. à label national	23 au 25 mai	Lyon (69)
Tennis de Table	Championnat National A	23-24 mai	Ceyrat (63)
Tir à l'Arc	Championnat National	23-24 mai	Montbazou (37)
Volley Ball	Chpt National Adultes	23 au 25 mai	Orchies (59)
GRS	Circuit Jeunesse zone Est	24 mai	Quetigny (21)
Activités Aquatiques	Championnat National	30-31 mai	Montauban (82)
GRS	Chpt Nal Festival et Équipes	30-31 mai	Villeneuve d'Ascq (59)
Gymnastique	Rass. jeunes - groupe 2	30-31 mai	Riorges Renaison (42)
Gymnastique	Rass. Jeunes - groupe 3	30-31 mai	Bouaye (44)
Gymnastique	Rass. Jeunes - groupe 1	30-31 mai	Brie Comte Robert (77)
Gymnastique	Finales Nationales	6-7 juin	Crolles (38)
Tir Sportif	Chpt Nal Disciplines Nouvelles	6-7 juin	
GRS	Circuit Jeunesse zone Ouest	6-7 juin	Mouthiers sur Boëme (16)
GRS	Circuit Jeunesse zone Nord	6-7 juin	Reims (51)
Tir Sportif	Championnat National Été	20-21 juin	
Boules Lyonnaises	Critérium National	27-28 juin	Avion (62)
Twirling Bâton	Critérium National	27-28 juin	Faches Thumesnil (59)
Pétanque	Chpt et rass. jeunes	3 au 5 juillet	Châteauroux (36)
Activités Cyclistes	Chpt National Cycloport	4-5 juillet	Liancourt (60)

Vie Sportive

DISCIPLINES		DATES	LIEU
Athlétisme	Championnats Nationaux Été	4-5 juillet	Limoges (87)
Tir à l'Arc	Rass. Nat Jeunes et Sabarcane	4-5 juillet	Saint Mars la Jaille (44)
Sports Méca. Auto	Chpt National Kart Cross	8-9 août	Quincey (21)
Sports Méca. Auto	Chpt Nat Poursuite sur Terre	22-23 août	Nitry (89)
Sports Méca. Moto	Super Trophée de France	22-23 août	Tremblay (35)
Sports Méca. Auto	Chpt National Trial 4x4	12-13 septembre	Royère de Vassivière (23)
Activités Cyclistes	Championnat National CLM	19-20 septembre	Davrey (10)

Pour toute erreur ou modification,
merci de nous les communiquer au plus vite :
imatthey.laligue@ufolep-usep.fr

VIE SPORTIVE



IMPORTANT

✚ Le Championnat National Cross-Country se déroulera le 15 mars 2015 à Reims (51).

✚ La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Dossier_national_cross_country_2015.pdf

- Fiche engagement – restauration

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche_engagements_-_r%C3%A9servations.xls



✚ Le Championnat National en Salle se déroulera le 22 mars 2015 à Nogent sur Oise (60).

✚ La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :

<http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/circulaire-complete-horaires-reglement.pdf>

- Fiche engagement challenge A région

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche_engagement_challenge_A_r%C3%A9gion.xls

- Fiche engagement challenge B féminin

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche_engagement_challenge_B_FEMININ.xls

- Fiche engagement challenge B masculin

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche_engagement_challenge_B_MASCULIN.xls

- Fiche engagement challenge B équipes mixtes

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche_engagement_challenge_B_MIXTE.xls

- Fiche engagement individuel

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche_engagement_individuel.xls

- Fiche engagement région

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/fiche_engagement_r%C3%A9gion_.xls



✚ Le Championnat National Tir Hiver se déroulera les 14 & 15 mars 2015 à Béthune (62).

✚ La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire_National_de_tir_2015-modifie.pdf



✚ Le Rassemblement National de Badminton se déroulera les 4 & 5 avril 2015 au Conquet (29).

→ La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire_organisation_g%C3%A9n%C3%A9rale_bad_2015.pdf



✚ Le Critérium National de Ski Alpin se déroulera les 4 et 5 avril 2015 au Houches (74).

→ La circulaire d'organisation est téléchargeable sur le site internet :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire_National_2015.pdf

- Engagement coureur du national 2015

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Engagement_coureurs_National_2015.xls

Attention
changement

VIE SPORTIVE

- **Récapitulatif engagement et hébergement national 2015**

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/R%C3%A9capitulatif_engagement_et_h%C3%A9bergement_National_ski_2015.doc



✚ **Les 12 heures UFOLEP de Tennis de Table** se déroulera le 5 avril 2015 à Marolles sur Seine (77).

✚ **La circulaire d'organisation** est téléchargeable sur le site internet :

http://ufolep.org/modules/kameleon/upload/Circulaire_12h_tennis_de_table_2015.pdf

COUPES NATIONALES ADULTES VOLLEY BALL LES 23 ET 24 MAI 2015 A ORCHIES (59)



La circulaire d'organisation des Coupes Nationales Adultes Volley Ball 2015 sera prochainement diffusée.

Vous y trouverez toutes les informations pratiques.

Dans l'attente, nous vous diffusons la fiche d'inscription du volley 4x4 mixte et les plus de 40 ans (épreuves organisées lors des coupes nationales adultes).

**FICHE D'INSCRIPTION
POUR LES COUPES ADULTES DE VOLLEY BALL
VOLLEY MIXTE 4x4
LES 23 ET 24 MAI 2015 À ORCHIES (59)**

Nom de la délégation ou du club : _____

Adresse : _____ CP/Ville : _____

Tel : _____ E.Mail : _____

Inscription de Volley 4x4 (Mixte obligatoire)

Nombre d'équipes (composées de 4 joueurs, minimum 2 filles sur le terrain en permanence)

dont adultes (18 ans et +) jeunes surclassés (16-17 ans),

Nom d'équipe 1 : _____ Nom d'équipe 2 : _____

Nom d'équipe 3 : _____ Nom d'équipe 4 : _____

Fait à : _____ le / / 2015

Signature du Responsable :

A retourner pour le **2 mai 2015** à :

François GIRAUD
31 allée du roi Arthur
91000 EVRY
Mail : volley@giraud-f.nom.fr

**FICHE D'INSCRIPTION
POUR LES COUPES ADULTES DE VOLLEY BALL
VOLLEY PLUS DE 40 ANS
LES 23 ET 24 MAI 2015 À ORCHIES (59)**

Nom de la délégation ou du club : _____

Adresse : _____ CP/Ville : _____

Tel : _____ E.Mail : _____

Inscription de Volley 4x4 (Mixte obligatoire)

Nombre d'équipes (composées de 4 joueurs, minimum 2 filles sur le terrain en permanence)

dont adultes (+ 40 ans)

Nom d'équipe 1 : _____ Nom d'équipe 2 : _____

Nom d'équipe 3 : _____ Nom d'équipe 4 : _____

Fait à : _____ le / / 2015

Signature du Responsable :

A retourner pour le **2 mai 2015** à :

François GIRAUD
31 allée du roi Arthur
91000 EVRY

Mail : volley@giraud-f.nom.fr

Lettre du réseau national des sports de nature février 2015 - n°104



Bonjour,

Au sommaire ce mois-ci :

Les sports de nature, levier de développement du territoire montagnard

- Le point de vue de Jean-Yves Bechler, commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central
- La politique de la montagne intègre les sports de nature
- Brèves du réseau

Bonne lecture

L'équipe du pôle ressources national Sports de nature





NEWSLETTER CODEVER



JDC 2015 A vos chantiers !

Ne tardez pas, les journées des chemins se préparent à l'avance.

Voici notre 22^{ème} édition et nous comptons sur vous !

Du samedi 4 avril au dimanche 12 avril 2015, sur toute la France, nous espérons une grande mobilisation pour cette opération qui nous permet chaque année de sensibiliser l'opinion publique sur la nécessité d'entretenir les chemins ruraux sous peine de les voir disparaître.

Pour plus d'informations [consultez le site internet](http://www.journeesdeschemins.fr)

COMPTE RENDU DE LA CNS FOOT ET GT FOOT À 7 LE 24 JANVIER 2015 A REIMS (51)

Présents : D. GRADEL, J. VIE, M. MONET DESCOMBEY, L. CHARIOT

Participe : A. COUPLET (Comité Directeur National)

Excusés : F. GRADEL, MC MOREAU

G T FOOT À 7, PROJET « VALISE FOOT À 7 »

Initié dès 2012, le projet « Valise foot à 7 » stagne depuis 1 an au grand regret des membres du Groupe de Travail. Suite à l'enquête réalisée en 2012 auprès des départements, le projet « Valise foot à 7 » a pour but de réaliser un outil de développement du foot à 7 en direction des comités intéressés avec l'appui et l'expérience des comités déjà engagés dans cette dynamique. Les réunions de travail du GT ont permis jusque-là de faire l'inventaire de l'existant, de définir une stratégie de communication (fiches types pour publics ciblés, mise en place de mini-assises, outils dématérialisés,...) mais n'ont pas débouché sur des réalisations concrètes. Pour cela, le GT a absolument besoin de la collaboration de l'échelon National et des compétences de la DTN. C'est dans cette attente et avec une grande volonté d'avancer que la prochaine réunion est programmée avec obligation de résultats : finaliser l'outil, fixer avant fin juin 2 ou 3 dates et lieux de mini-assises, construire un site CN Foot avec l'aide du Pôle National Communication. À cette réunion doit impérativement participer la DTN. Date retenue le 28/02 à Auxerre.

POINT SUR LES COUPES À 11

La réunion de préparation des coupes groupe Nord a eu lieu le 6 septembre à Liévin (62).

Après une baisse de participation en 2013-2014 avec 35 équipes engagées, cette saison 2014-2015 voit 42 équipes s'engager en coupes nationales. La perte momentanée de 2 équipes de l'Yonne et de 2 de l'Aube est compensée par l'augmentation des équipes du Pas de Calais qui passent de 3 à 9 et celles du Nord qui passent de 26 à 31.

Les premiers tours se sont déroulés sans problèmes majeurs de discipline. Le prochain tour, qui aura lieu le 15/02, sera un tour d'appui permettant de remettre à 8 le nombre de clubs qualifiés dans les coupes Gauthier et Delarbre.

Le challenge « Une Autre Idée du Foot » de la saison 2013-2014 a été remis le 14/01 à l'UFC Hennin-Beaumont au cours d'une réception officielle en Mairie de cette ville en présence d'André et Didier ainsi que de F et R. GRADEL chargés du calcul des points pour cette récompense.

Les finales nationales auront lieu les 23 et 24 mai à SOMAIN (59). Didier et André se chargent de la visite des installations et de la signature du cahier des charges qui aura lieu le 21/02.

FORMATION

- BF1 A dans l'Yonne les 12-13-14/12 pour 5 stagiaires.
- BF1 A Région Nord les 1-8 -27/12 pour 9 stagiaires.
- BF1 O dans l'Yonne en octobre 2014 pour 14 arbitres départementaux.
- BF1 O dans le nord le 8/11 pour 5 arbitres départementaux.
- Projet de BF2 A pour 2015.

COMMUNICATION

Site Internet : Lionel étant le plus disponible (sans être le plus compétent) se propose volontaire pour mettre en place le site de la CNS Foot avec l'aide « appuyé » du pôle National Communication, aide spécifique allant au-delà de la simple formation initiale Ufoweb.

Enquête : la CN Vie Sportive a sollicité la CNS Foot pour répondre à une enquête-évaluation de ses activités dans le but d'évaluer la mise en place du PND 4. Un temps de travail est consacré à cette enquête.

Fairball-Futsal : la CN a été sollicitée pour rencontrer le responsable du comité national de FAIRBALL (futsal), comité qui gère des associations qui pratiquaient il y a quelques années du Futsal en UFOLEP. La CN répond favorablement et propose une date de rencontre.

PROCHAINES REUNIONS

Vendredi 27 /02/15 à Auxerre : rencontre avec le Comité National de Fairball.

Samedi 28/02/15 à Auxerre : GT Foot à 7, finalisation de la valise et préparation des mini-assises.

Samedi 28/03/15 à Raismes : CN Foot, travail sur le mémento Foot UFOLEP.



CAPACITE A L'ANIMATION DES PRATIQUES UFOMOVE

Afin de diversifier les activités physiques d'entretien et fédérer de nouveaux publics, l'UFOLEP a construit une offre d'activités mêlant la danse à la gymnastique d'entretien qui utilise différents styles de musique (latine, orientale, reggaeton, jazz, rock, rondes enfantines, ...), des techniques et situations multiples (jeux, chorégraphies, danses collectives de remise en forme, ...).

Une démarche pédagogique pour tous les publics de la petite enfance aux seniors, des exercices variés seul, en duo ou en groupe. Une ambiance conviviale, festive et de partage.

Deux stages nationaux de référents territoriaux ont eu lieu en mars et juin 2014. Ils ont donné lieu à l'élaboration d'une Capacité à l'animation des pratiques UFOMOVE.

Sur vos territoires, cette offre de formation peut être proposée en formation initiale (partie technique liée à un tronc commun et une phase de réinvestissement associative) ou en formation continue.

Champs d'intervention :

La personne titulaire d'une capacité d'animation UFOMOVE conduit en responsabilité et en autonomie, des séances et/ou cycles de pratique auprès de groupes de plusieurs personnes. Son intervention est bénévole si la personne ne présente pas de qualification professionnelle correspondante (CQP, Diplôme d'Etat). Il/elle intervient au sein d'une association affiliée à l'UFOLEP et/ou lors d'événementiels fédéraux (Playa tour, Move Week, journée sport santé, festivals, ...). Il/elle contribue au projet de la structure et assure la promotion de la pratique auprès du plus grand nombre pour en favoriser l'accessibilité.

Conditions d'entrée en formation :

- Avoir 18 ans révolus lors de l'obtention du diplôme. Age minimum de 16 ou 17 (nous devons être précis, j'aurai tendance à dire 16 ans) à l'entrée en formation pour suivre la formation
- Être titulaire du PSC1 (au moment de la délivrance du diplôme fédéral)
- Avoir une expérience de pratique et ou d'animation des pratiques dansées

Compétences visées :

Vie Sportive

- Être capable de préparer, d'animer et d'évaluer un projet d'animation
- Être capable de mobiliser les connaissances, les outils et les techniques associées à l'activité.
- Être capable de participer à l'organisation et au développement de l'activité auprès du comité

Outils à disposition en téléchargement sur l'intranet du site fédéral UFOLEP :

http://reseau.ufolep.org/?titre=&rubrique=207&mode=vie-sportive-enfance-jeunesse&page_ext=&id=97124

- Référentiel de formation
- Grille d'évaluation
- Objectifs de formation
- Cadre réglementaire
- Outils de communication
- Exemple de projet territorial
- Publics et les pathologies
- Les bienfaits
- Sécurité de la pratique
- Rôle de l'animateur
- Anatomie d'une musique
- Sacem

Personnes ressources :

- Céline BANCELIN : monteilceline@orange.fr
- Adrien JOUVENCEL : adrien.ufolep28@orange.fr
- Christelle LACOSTAZ : lacostaz.christelle@gmail.com

Le Pole Vie Sportive Fédérale

Le Pôle Formation Fédérale

Compte rendu de réunion de la CNS Moto le 16 janvier 2015 à Bourges

Présents : Claude CAHON, Lionel BALIGAND, Christian LUQUET, Jean-Louis HAULE, Jean-Claude SABLE, Christophe COMAS

Invités : José ROIG, Florent CEBRON

Assistent : Michel COEUGNIET, Laurence NADAUD

FORMATIONS

Stages d'officiels 2014

Les stages de recyclage ont connu des succès divers : 2 stages ont été annulés par manque de candidats et 2 réalisés dont l'un avec 30 participants.

Stages de Bourges 2015:

- diminution des inscriptions pour les formations de visiteur de terrain (1 inscrit) et visiteur de circuit (6 inscrits)
- bonne participation au stage de référent technique, 14 inscriptions.

Contenus des formations d'officiels

Une modification du contenu du BF1O est en cours afin d'attribuer aux directeurs de course une compétence régionale.

Les visiteurs sont désormais qualifiés s'ils disposent du diplôme « O1 et BF 1O ».

Selon la convention FFM-UFOLEP, nous devons faire part à la FFM de la modification intervenue pour la qualification des officiels.

Rappel : tous les visiteurs de circuit doivent obligatoirement suivre le stage de recyclage sur les nouvelles normes de sécurité 2015 pour continuer à officier.

La CNS va proposer 2 nouveaux stages de recyclages pour 2015 implantés en fonction de la provenance des stagiaires.

Un courrier devra être envoyé individuellement aux personnes concernées, y compris les O1 et BF1O non-qualifiés afin de leur proposer de suivre un stage de recyclage.

ASSURANCES

Suite à la disparition de la post-garantie, l'APAC propose une couverture assurance du 1^{er} septembre au 31 octobre de l'année suivante sans conditions particulières.

La validité de la licence et de l'affiliation sera étendue également jusqu'au 31 octobre.

Ces extensions permettront à tous de terminer la saison sportive sans changer de licence en cours de saison.

STF MX 2015 ET LICENCES

Le choix du directeur de course et de ses adjoints sera validé par la CNS sur proposition des organisateurs.

Aucune dérogation ne sera faite pour la sélection au STF concernant les 3 épreuves sélectives : les épreuves du début de saison sportive peuvent être prises en compte.

Rappel : les licences doivent être prises 1 semaine avant une épreuve départementale, 15 jours pour une régionale et 1 mois pour une épreuve nationale.

Il n'est toujours pas admis le principe de la licence à la journée, cela n'allant pas dans le sens des valeurs et du fonctionnement de l'UFOLEP.

L'attribution des numéros se fera en fonction de l'arrivée des inscriptions complètes et non plus dans l'ordre alphabétique des régions.

Seuls les jeunes peuvent prétendre à une indemnité kilométrique de déplacement, soit : 0,05 € du km aller.

RTS de la FFM et Règlements UFOLEP

De façon générale, les RTS, Règles Techniques et de Sécurité édictées par la FFM sont appliquées.

Les modifications aux RTS sont applicables dès leur publication.

L'UFOLEP se réserve pourtant le droit d'adapter ces règles à ses licenciés en renforçant la sécurité. C'est notamment le cas pour la pratique des jeunes qui n'est permise en compétition qu'à partir de 12 ans (réf au code la route).

Activité Vitesse

Règles spécifiques UFOLEP Vitesse

Cylindrées maximum autorisées :

- Moto, mob solo et side-car : 50 cc
- Scooter 2T : 85 cc maximum
- Scooter 4T : 125 cc maximum
- Scooter à l'ancienne (carrosserie en tôle) limité à 200 cc
- Mini moto autorisée suivant les contrôles techniques de sécurité avec limitation à 50 cc

DIVERS

Lionel BALIGAND fait lecture d'un ressenti personnel sur le fonctionnement actuel de la CNS en relation avec la mise en œuvre du Plan Marshall et la création d'un groupe de travail.

Réponses sont données par le membre du Comité Directeur précisant la volonté du Comité Directeur de mettre en œuvre ce plan Marshall dès le mois de février afin de sauvegarder l'activité moto en UFOLEP et de renforcer la CNS par un groupe de travail pour améliorer un fonctionnement qui n'a pas toujours été satisfaisant.

Assises de la Moto Le 16 janvier 2015 à Bourges

INTRODUCTION

C. CAHON, responsable de la CNS Moto ouvre la séance, souhaite la bienvenue et présente la composition de la CNS.

P. CHEVALIER, Directeur Technique National, explique les conditions d'assurances et fait un comparatif avec la fédération délégataire. Il cite le nombre important d'accidents et les coûts très importants des indemnités aux victimes, allant jusqu'à plusieurs millions d'euros par sinistre, sans compter la complication d'accident mortel dans le public. Nous avons eu un risque de résiliation d'assurance pour notre activité.

La société s'est judiciarisée et il faut éviter la mise en péril de la fédération toute entière par la survenance ne serait-ce que d'un seul très gros sinistre. Le Comité Directeur National s'est même posé la question s'il fallait ou non continuer à gérer la pratique du moto-cross à l'UFOLEP.

L'UFOLEP et l'APAC ont fait le choix de continuer de fonctionner avec un assureur français.

Des réunions régulières avec la FFM ont lieu pour résoudre les problèmes de sécurité sur les circuits. Avec la mise en place d'une annexe spécifique aux RTS pour l'aménagement des circuits, dès 2015, les clubs et les fédérations sont responsabilisés dans le combat pour améliorer la pratique du moto-cross.

D'autres activités que le moto-cross peuvent être mises en place. T. BROUDE du Comité Directeur National étudie la possibilité d'activités de loisirs. Il faut également maintenir à tous prix une pratique associative, afin d'éviter un retour des pratiques sauvages en pleine nature.

BILAN GENERAL SAISON 2014

Accidentologie

On peut noter une amélioration de l'accidentologie en UFOLEP ce qui n'a pas été le cas pour la FFM.

Le tarif des assurances est maintenu. Néanmoins la perte de licenciés est très importante (- 6 700 par rapport à l'an passé à la même date).

Formation

La formation doit être renforcée : tous les visiteurs de circuit doivent être recyclés en fonction des nouvelles règles d'aménagement des circuits. De même nous manquons de plus en plus d'officiels et il faudra en augmenter le nombre. Il en va de la pérennité de nos épreuves. Le nouvel organigramme de la formation des officiels moto est présenté.

STF 2014

La préparation du site n'était pas terminée à l'arrivée des représentants de la CNS.

De nombreux problèmes d'organisation ont été à déplorer, notamment concernant l'arrosage du circuit ce qui a provoqué beaucoup de poussière le samedi.

Meilleures conditions de course le dimanche mais un orage avec tempête et forte pluie a obligé à annuler les finales « B, C/D et Prestige ». Un classement a été diffusé par addition des 2 manches effectuées. Il faudra prévoir cette éventualité dans le règlement.

Il est regrettable que la région d'accueil n'ait pas montré l'exemple face aux difficultés rencontrées : incivilités dans et autour du parc pilotes, conditions du défilé, attentats à la pudeur, bruits inadmissibles toute la nuit, dégradations dans le parc coureurs, comportement injurieux vis-à-vis du maire de la commune... Malgré ces débordements, il n'a pas été possible de réunir le jury par manque de collaboration du comité d'organisation ; aucun témoignage n'a pu être recolté et aucune sanction n'a donc été prise.

Compétitions internationales IMBA

Compte-rendu sur les épreuves IMBA.

Félicitations au pilote UFOLEP NOWAK qui se classe 4^{ème} pour l'épreuve française et 9^{ème} au général 2014.

Plan Marshall pour sauvegarde de la Moto en UFOLEP

Il a été fait appel à des personnes référentes, ayant connaissance de nos activités pour sa mise en œuvre. José Roig est désigné Référent et médiateur UFOLEP pour les expertises des circuits UFOLEP. Il a effectué quelques visites de « rodage » avec M. Robert de la FFM et de ce fait devient le référent de l'UFOLEP.

Homologation et ré-homologation des circuits à partir de 2015

Les circuits devant être homologués ou ré-homologués (tous les 4 ans) en 2015 doivent transmettre une demande d'expertise à l'UFOLEP Nationale (Laurence NADAUD).

La procédure d'expertise sera engagée par la FFM en collaboration avec le comité départemental et le visiteur UFOLEP.

L'agrément UFOLEP sera néanmoins demandé chaque année : le visiteur UFOLEP devra valider la conformité du circuit par rapport à l'homologation et aux règlements UFOLEP.

RÉPONSES AUX QUESTIONS**Licence-assurance :**

Période de validité du 1^{er} septembre au 31 octobre de l'année suivante.

Licence à la journée :

Le national s'engage à y travailler, mais de toute façon ce sera obligatoirement avec le CASM.

Bénéfice de la CNS :

Les CNS ne disposent pas de chéquier ni d'argent.

Les opérations financières sont effectuées par la comptabilité nationale de l'UFOLEP.

La comptabilité de l'UFOLEP est transparente. Elle est certifiée par un commissaire aux comptes. Il n'y a pas de bénéfice pour la CNS moto, ni pour l'UFOLEP.

Absence des quads au STF 2014 :

A cause d'un refus des organisateurs.

Éducatifs lors du STF :

Regret que la variable d'ajustement lors d'une manifestation soit toujours la suppression des éducatifs. Certaines régions organisent la prestation des éducatifs le samedi après-midi. Pour le STF cela paraît difficilement compatible.

D'autre part l'UFOLEP n'organise pas de rencontre nationale pour les enfants de moins de 11 ans.

Enfin il faut rappeler que le STF n'est ouvert que sur qualification d'après les championnats régionaux.

Le STF n'est pas ouvert à tous.

STF 2015 :

Mêmes sélections par catégories que les années passées.

De nouveau difficulté de prendre les quads, vu la configuration du circuit, largeur insuffisante.

LES ATELIERS**50 à galet**

Présents : Champagne-Ardenne, Bretagne, Midi-Pyrénées, Creuse, Basse Normandie, Pays de Loire

CNS Moto : JL HAULE, C. COMAS

Élu national : M. COEUGNIET

Constat

Suite à une réunion qui n'a pas pu regrouper un nombre suffisant de participants, un groupe de travail a été constitué avec les personnes mandatées par les comités régionaux pour travailler sur le règlement technique.

Cet atelier constitue donc l'aboutissement de la démarche devant mener à la validation du règlement.

Quelques points mis en débat :

1. Seulement 6 catégories pour le « Solex ».
2. Les reniflards, huile, essence, électrolyse et eau doivent obligatoirement aboutir dans un récupérateur.

3. Pas de liquide de refroidissement, uniquement de l'eau (H2O).
4. Anti fuite autorisé.
5. Passeport : un par pilote et ajouter un passeport pour chaque « Solex », les passeports sont à présenter lors du contrôle technique.

Ces points ayant trouvé terrain d'entente, le règlement technique a été validé. Il sera diffusé sur le site national.

50 Vitesse

Présent : responsables du Trophée Grand Ouest.

CNS Moto : L. BALIGAND, C. LUQUET, C. CAHON

Le représentant de ce trophée nous présente un document visuel sur son activité.

L'atelier se positionne sur les cylindrées maximum des véhicules :

- Mob solo et side-car 50 cc maximum.
- Scooter 2T : 85 cc maximum
- Scooter 4T : 125 cc maximum
- Scooter à l'ancienne (carrosserie en tôle) limité à 200 cc
- Mini moto autorisée suivant les contrôles techniques de sécurité avec limitation à 50 cc

Formation. Pas reçu

La moto autrement

Groupe de 17 personnes

Les échanges se sont déroulés dans un bon état d'esprit participatif et collaboratif !

Animateurs : T. BROYDE (Comité Directeur National, P. CHEVALIER DTN, J. ROIG (réfèrent trial et expertises)

Introduction :

P. CHEVALIER insiste sur la nécessité de réformer la moto en UFOLEP en trouvant de nouvelles pistes de travail tout en préservant les acquis : il faut élargir notre positionnement très concentré sur le cross aujourd'hui.

Pistes de travail :

Nécessité de mieux se structurer, d'identifier des référents compétents au sein de notre réseau et de les solliciter.

Réfléchir à de nouvelles formes de pratique :

- illustration du projet endurance en Aquitaine (dans le 64)
- mise en place de formules originales « tri-cross » (illustration de note côté FD multisports)
- promouvoir la pratique de quads (dans des espaces adaptés) en cross et en loisirs
- développer les randonnées loisirs (là où c'est possible en collaboration avec les CDESI)
- intégrer les « motos anciennes »
- mettre en place une catégorie « débutants » pour éviter des niveaux très hétérogènes
- intégrer les « éducatifs » au STF : à minima ceux de la région organisatrice
- travailler au développement du mob cross pour les jeunes (Centre et Pays de la Loire)

Autres pistes

- être présent sur les réseaux sociaux
- réfléchir à la licence à la journée (demande forte réitérée par la majorité des participants)

T. BROYDÉ fait un constat des activités et propose des pistes de réflexion.

Constat :

- sports motorisés UFOLEP principalement en compétition
- risque assurantiel élevé
- perte d'adhérents
- copie de la fédération délégataire

Développer l'activité loisir :

Définition

Pratique non compétitive individuelle ou collective

Sur routes ou sur chemins

Moto quad

A but sportif

Randonnée avec volet : touristique, culturel, environnemental, en liaison avec les services de la Ligue de l'Enseignement

Cible

Compétiteurs retraités (entretien physique)

Randonneur du Dimanche (découverte balade entre amis ou en famille)

Jeunes (activité ludique, éducation...)

Enjeux

Sujet très peu traité par les fédérations délégataires.

Se positionner comme la fédération de la transition vers une pratique responsable et respectueuse de notre environnement.

Répondre à la demande des collectivités pour un encadrement de la pratique loisir.

Nécessité d'un cadre pratique et juridique clair pour renforcer une pratique de randonneur responsable.

Limiter les comportements sauvages.

Éduquer plutôt que d'interdire.

Créer un lien social entre pratiquants.

Récupérer des adhérents (définir le cadre)

Les outils

CORAMUC :

- service juridique
- panneaux indicatifs et pédagogiques
- plaquette commune avec Sources et Rivière du Limousin
 - échanges d'expérience, concertation



lettre aux associations

Assises de la Moto

Rassemblement exceptionnel au CREPS de Bourges en janvier 2015 !

Les responsables des activités moto des différentes régions se sont réunis cette année pour discuter de l'avenir de la moto en UFOLEP.

Ce fut l'occasion d'évoquer la situation et les problèmes actuels et au-delà et de façon exceptionnelle de reconstruire les bases d'un nouvel élan pour les activités moto.

Situation avec Pierre CHEVALIER, DTN UFOLEP

Un effet dévastateur de l'accidentologie !

Devant l'ampleur des sinistres de ces dernières années (plusieurs millions d'euros), le comité directeur UFOLEP s'est posé la question de "pouvoir continuer la pratique du moto-cross à l'UFOLEP.

Pour poursuivre ces activités, il faut absolument aller vers une limitation des accidents en moto-cross qui sont dévastateurs du côté financier pour notre fédération. « Un seul accident grave jugé responsable pourrait mettre en péril l'UFOLEP Nationale toute entière ! ».

Le Bureau national et la commission Vie Sportive ont bâti un Plan Marshall pour sauvegarder les activités moto et calmer les revendications de ceux qui n'y croyaient plus !

Le Plan Marshall de la moto, un plan de sauvegarde !

Ce plan comporte plusieurs points :

- renforcer la CNS Moto, Commission Nationale par quelques personnes ressources volontaires
- renforcer la sécurité des circuits de moto-cross
- mettre à jour nos règlements et les mettre en ligne, accessibles à tous
- renforcer la formation de nos officiels
- évoquer d'autres activités motocyclistes de loisirs

Réaménagement des circuits de moto-cross à partir de 2015

L'UFOLEP a signé un avenant à la Convention nous liant à la FFM au sujet de l'aménagement des dispositifs de sécurité des circuits de moto-cross.

Partant de la constatation que ces circuits n'avaient pratiquement pas évolué dans les aspects sécuritaires depuis les années 60 (la législation sur les manifestations de moto-cross datait de 1959 ! elle est maintenant remplacée par un décret de 2006 qui ne modifie pas pour autant les dispositifs de sécurité), la FFM impose des nouvelles règles de sécurité applicables à partir de 2015 lors de la ré-homologation ou de l'homologation des circuits (tous les 4 ans).

La mise en place la RTS spécifique sur l'aménagement des circuits dès 2015 va dans le sens d'une diminution des risques d'accident notamment vis à vis du public.

Un dispositif est mis en place par la FFM : « l'expertise des circuits ».

L'UFOLEP accompagne et finance même ce dispositif de sécurisation.

Les circuits devant être homologués ou ré-homologués cette année, doivent transmettre une demande d'expertise à l'UFOLEP nationale auprès de Laurence NADAUD.

Néanmoins, chaque année un agrément UFOLEP sera demandé et sera validé par le visiteur de circuit qualifié par l'UFOLEP dont la liste est disponible sur le site de la CNS.

Formation des officiels

Au vu des changements importants dans les aménagements des circuits, TOUS les visiteurs de circuits doivent être recyclés afin de pouvoir poursuivre leur fonction.

Un nouvel organigramme est prévu pour la formation de nos officiels.

Chaque association doit être responsable de ses engagements et mettre en place des formations de commissaires avec l'aide de sa délégation. Ne pas oublier que les commissaires et les directeurs de course qualifiés sont indispensables au déroulement de nos manifestations.

Période de validité de la licence UFOLEP et de l'assurance APAC

La post-garantie assurance n'existe plus.

Elle est remplacée par une extension de garantie dont bénéficient les licenciés et les associations jusqu'au 31 octobre 2015, ceci sans aucune condition supplémentaire.

La période de validité de l'affiliation et de la licence UFOLEP est aussi étendue jusqu'au 31 octobre afin de permettre aux associations et aux pratiquants de terminer leur saison sportive sans être obligés de renouveler.

Néanmoins il est prudent de renouveler avant l'arrêt de la garantie afin de ne pas se trouver sans couverture assurance ni affiliation.

Retrouvez le calendrier, la législation et tous les règlements moto sur le site ufolep.org

Entrez sur le site et cliquez sur Extranet tout en bas à droite dans le bandeau violet !

Allez en Vie sportive et mettez le code : **Kzh84z** et **accéder**

Puis cliquer sur Activités (à gauche) et Activités mécaniques et Sports mécaniques moto

Vous voyez :

- Actus (calendrier 2015)
- Règlements et législation (avec un tableau récapitulatif)
- Documents

Dates importantes pour 2015

23-24 Mai à Nouziers (23) : 50 à Galet Endurance 24 heures.

21, 22 et 23 août 2015 à Tremblay (35) : STF Super Trophée de France – 24MX de Moto cross.

Ateliers - débats

STF Moto-cross 2014

Problèmes d'organisation et débordements dans le parc pilote et autour du circuit ont été à déplorer.

Une mini tempête interrompt les courses lors des finales ; ce qui a faussé les résultats des catégories B, C/D et Prestige.

STF Moto-cross 2015

Celui-ci se déroulera du 21 au 23 août 2015 sur le circuit du Tremblay (35). Les quads ne pourront pas être accueillis, à cause d'un manque de largeur du circuit, 6 mètres maxi.

50 à Galet

Belle avancée pour cette activité puisque le règlement technique national définissant les catégories et les normes des machines a été adopté.

Ce règlement est visible sur le national ufolep.org : accès ci-dessus.

Il a été entendu que le passeport technique était nécessaire pour chaque véhicule et qu'il pouvait être combiné avec des fiches individuelles pour chaque pilote et son équipement.

Vitesse 50

Précisions sur les cylindrées maximum autorisées :

- Moto, mob solo et side-car : 50 cc
- Scooter 2T : 85 cc maximum
- Scooter 4T : 125 cc maximum
- Scooter à l'ancienne (carrosserie en tôle) limité à 200 cc
- Mini moto autorisée suivant les contrôles techniques de sécurité avec limitation à 50 cc

La moto autrement

Belle participation à cet atelier.

Les échanges se sont déroulés dans un bon état d'esprit participatif et collaboratif !

Animateurs : Thierry BROYDÉ CD National, Pierre CHEVALIER DTN, José ROIG Référent trial et expertises.

Introduction :

Pierre CHEVALIER insiste sur la nécessité de réformer la moto en UFOLEP en trouvant de nouvelles pistes de travail tout en préservant les acquis : il faut élargir notre positionnement très concentré sur le cross aujourd'hui.

Pistes de travail :

Nécessité de mieux se structurer, d'identifier des référents compétents au sein de notre réseau et de les solliciter.

Réfléchir à de nouvelles formes de pratique :

- illustration du projet endurance en Aquitaine (dans le 64),
- mise en place de formules originales « tri-cross » (illustration de note côté FD multisports),
- promouvoir la pratique de quads (dans des espaces adaptés) en cross et en loisirs,
- développer les randonnées loisirs (là où c'est possible en collaboration avec les CDESI),
- intégrer les « motos anciennes »,
- mettre en place une catégorie « débutants » pour éviter des niveaux très hétérogènes,
- intégrer les « éducatifs » au STF : à minima ceux de la région organisatrice,
- travailler au développement du mob cross pour les jeunes (Centre et Pays de la Loire),

Autres pistes

- être présent sur les réseaux sociaux,
- réfléchir à la licence à la journée (demande forte réitérée par la majorité des participants).

Thierry BROYDÉ fait un constat des activités et propose des pistes de réflexion

Constat :

- sports motorisés UFOLEP principalement en compétition
- risque assurantiel élevé
- perte d'adhérents
- copie de la fédération délégataire

Développer l'activité loisir

Définition

Pratique non compétitive individuelle ou collective

Sur routes ou sur chemins

Moto quad

A but sportif

Randonnée avec volet : touristique, culturel, environnemental, en liaison avec les services de la Ligue de l'Enseignement

Cible

Compétiteurs retraités (entretien physique)

Randonneur du Dimanche (découverte balade entre amis ou en famille)

Jeunes (activité ludique, éducation...)

Enjeux

Sujet très peu traité par les fédérations délégataires

Se positionner comme la fédération de la transition vers une pratique responsable et respectueuse de notre environnement

Répondre à la demande des collectivités pour un encadrement de la pratique loisir

Nécessité d'un cadre pratique et juridique clair pour renforcer une pratique de randonneur responsable

Limiter les comportements sauvages

Éduquer plutôt que d'interdire

Créer un lien social entre pratiquants

Récupérer des adhérents (définir le cadre)

Les outils

CORAMUC :

1. service juridique
2. panneaux indicatifs et pédagogiques
3. plaquette commune avec Sources et Rivière du Limousin
4. échanges d'expérience, concertation



Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique

3, rue Récamier - 75341 Paris Cedex 07 - Tél. 01 43 58 97 71 - Fax. 01 43 58 97 74 - www.ufolep.org

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 - N° SIRET 38755779600019 Code APE 9312 Z

N° d'organisme de formation 11753160575



CONRAD, partenaire officiel de l'UFOLEP sur les activités sports mécaniques, vous accompagne dans le respect du règlement TECHNIQUE moto UFOLEP et des RTS, relatifs au niveau sonore des véhicules, ne pouvant dépasser 144 dB (compétition et entraînement inclus). En tant que club adhérent, vous bénéficiez d'un kit de contrôle sonore à prix exceptionnel !

Il est composé d'un sonomètre numérique, d'un calibreur et d'un trépied au prix de 173,25€ TTC au lieu de 280,98€, soit une économie de 107,73€. Ce kit est utilisé et recommandé par l'UFOLEP.

Alors commandez vite votre kit, en nous écrivant sur ufolep@conradfrance.fr



24 MX, fabrique et commercialise de l'équipement ainsi que de la pièce détachée pour les activités motocross et enduro. Elle s'associe à l'UFOLEP pour accompagner la pratique de la moto toutes disciplines confondues et plus particulièrement s'engage sur le Super Trophée de France. Elle propose également de la gadgeterie et de la signalétique en direction des associations inscrites au calendrier sport méca.

Soyez dans les 100 premières associations inscrites au calendrier sports méca pour demander votre dotation gadgeterie : <http://www.tech.ufolep.org/formulaire/gadgeteriemoto.html>

La dotation en gadgeterie comprend

- Rubalise 6 x 500 m,
- Bannière publicitaire 2 x 50 m,
- 30 gilets orange fluo pour commissaire de piste estampillés 24 MX,
- 50 porte-clés,
- 50 gourdes,
- 50 dragonnes,
- 50 paires de donuts.

Les dotations seront livrées dans la mesure du possible fin avril via le comité départemental inhérent.

www.24mx.fr